

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre **2019**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

GENERALITES

Note 1	Événements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Principes et méthodes comptables	11
Note 3	Première application de la norme IFRS 16	27
Note 4	Évolution du périmètre de consolidation	29
Note 5	Information sectorielle	31

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6	Chiffre d'affaires	35
Note 7	Produit net bancaire	35
Note 8	Achats et autres charges	36
Note 9	Charges de personnel et effectifs	36
Note 10	Impôts et taxes	37
Note 11	Amortissements, provisions et pertes de valeur	37
Note 12	Autres charges et produits opérationnels	38
Note 13	Résultat financier	38
Note 14	Impôts sur le résultat	39

NOTES SUR LE BILAN

Note 15	Écarts d'acquisition (goodwill)	42
Note 16	Immobilisations incorporelles	44
Note 17	Immobilisations corporelles	45
Note 18	Contrats de location (preneur)	46
Note 19	Sociétés mises en équivalence	47
Note 20	Autres actifs financiers	48

Note 21	Actifs financiers des activités bancaires	49
Note 22	Stocks et encours	51
Note 23	Créances clients et autres créances	51
Note 24	Trésorerie et équivalents de trésorerie	52
Note 25	Actifs et passifs destinés à être cédés	52
Note 26	Capitaux propres	53
Note 27	Provisions pour risques et charges	54
Note 28	Emprunts obligataires et autres dettes financières	56
Note 29	Dette nette du Groupe	60
Note 30	Avantages du personnel	61
Note 31	Passifs financiers des activités bancaires	64
Note 32	Dettes fournisseurs et autres dettes	66

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 33	Informations sur les risques hors activités bancaires	67
Note 34	Informations sur les risques liés aux activités bancaires	69
Note 35	Informations complémentaires sur les instruments financiers	102
Note 36	Transactions avec les parties liées	109
Note 37	Entités structurées	110
Note 38	Engagements hors-bilan et passifs éventuels	111
Note 39	Bilan des activités bancaires	113
Note 40	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	114
Note 41	Honoraires des commissaires aux comptes	117
Note 42	Événements postérieurs à la clôture	117
Note 43	Périmètre de consolidation	118
Note 44	Autres titres non consolidés hors France	124

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	NOTE	2019	2018
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	20 359	19 154
Produit net bancaire	7	5 624	5 545
Produits opérationnels		25 983	24 699
Achats et autres charges ^(a)	8	(10 662)	(10 144)
Charges de personnel	9	(12 683)	(12 769)
Impôts et taxes	10	(347)	(257)
Amortissements, provisions et pertes de valeur ^(b)	11	(1 802)	(1 197)
Autres charges et produits opérationnels	12	413	412
Résultat des cessions d'actifs		13	162
Charges opérationnelles nettes		(25 069)	(23 793)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		914	906
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	19	(25)	(14)
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		889	892
Coût de l'endettement financier net ^(c)		(215)	(160)
Autres éléments du résultat financier		(10)	(26)
Résultat financier	13	(225)	(186)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		664	706
Impôt sur le résultat	14	(134)	(161)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		305	291
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		835	837
Part du Groupe		822	798
Part des minoritaires		13	39

(a) En 2019, cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (voir notes 3 et 18).

(b) Y compris en 2019 l'amortissement des droits d'utilisation liés aux contrats de location (voir note 18).

(c) Y compris en 2019 les charges d'intérêts sur les passifs de location (voir note 13).

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 16 en cas d'application de la méthode de transition « rétrospective modifiée », les chiffres comparatifs 2018 ne sont pas retraités de l'application d'IFRS 16.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	NOTE	2019	2018
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		835	837
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES			
Éléments recyclables			
Variation des résultats latents sur instruments financiers	14.2	172	(358)
Reclassement en résultat net de l'exercice		(125)	(198)
Écart de conversion	14.2	27	(26)
Reclassement en résultat net de l'exercice			
Impact de l'approche par superposition		13	(10)
Quote part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	19.1	184	(259)
Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP		177	(219)
- autres résultats latents sur instruments financiers			
- réserves de conversion	14.2	7	(40)
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels sur avantages du personnel	30	(77)	18
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur		(5)	(5)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)		314	(639)
Résultat global		1 149	198
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		1 132	159
Résultat global part des minoritaires		17	39

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
Écarts d'acquisition	15	2 625	2 478
Immobilisations incorporelles	16	1 497	1 359
Immobilisations corporelles	17	6 039	5 989
Droits d'utilisation	18	2 582	
Participations dans les sociétés mises en équivalence	19	4 384	3 982
Autres actifs financiers non courants	20	701	500
Impôts différés actifs	14	365	412
ACTIF NON COURANT		18 193	14 721
Actifs courants bancaires			
Prêts et créances sur la clientèle	21.1	113 626	95 671
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21.2	70 635	87 352
Portefeuille de titres	21.3	55 338	51 052
Autres actifs financiers courants	21.4	1 603	1 608
Comptes de régularisation	21.5	1 554	1 513
Caisse, banque centrale	24.2	22 412	2 007
Autres actifs courants			
Stocks et encours	22	154	132
Créances clients et autres créances	23	4 014	4 156
Autres actifs financiers courants	20	475	532
Créance d'impôt sur les bénéfices		308	368
Autres comptes de régularisation - Actif		79	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.1	2 456	2 286
Actifs destinés à être cédés	25	153	17
ACTIF COURANT		272 807	246 788
TOTAL ACTIF		291 000	261 509

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 16 en cas d'application de la méthode de transition « rétrospective modifiée », les chiffres comparatifs 2018 ne sont pas retraités de l'application d'IFRS 16.

PASSIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		3 800	3 800
Prime d'émission		900	900
Réserves		5 628	5 432
Résultat latent sur instruments financiers		946	590
Réserve de conversion		(215)	(250)
Titres subordonnés hybrides perpétuels	26.2	744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		822	798
Capitaux propres part du Groupe		12 624	12 014
Intérêts minoritaires	26.3	907	197
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		13 531	12 210
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	28.1	6 589	5 004
Passifs de location à moyen et long terme	28.1	2 133	
Avantages du personnel - dette non courante	30	2 152	2 388
Provisions pour risques et charges non courantes	27.2	116	124
Impôts différés passifs	14	198	188
PASSIF NON COURANT		11 188	7 703
Provisions pour risques et charges courantes			
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	27.1	2 736	2 732
Provisions pour risques et charges courantes	27.2	386	491
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	28.1	584	1 225
Passifs de location à court terme	28.1	492	
Passifs courants bancaires			
Dettes envers les établissements de crédit	31.1	30 715	18 877
Dettes envers la clientèle	31.2	190 546	185 802
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	31.3	31 961	23 759
Comptes de régularisation	21.5	2 306	2 360
Autres passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes	32	5 448	5 432
État - Impôt sur les bénéfices		60	49
Avantages du personnel - dette courante	30	713	679
Autres comptes de régularisation - Passif		219	189
Passifs destinés à être cédés		115	
PASSIF COURANT		266 281	241 596
TOTAL PASSIF		291 000	261 509

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 16 en cas d'application de la méthode de transition « rétrospective modifiée », les chiffres comparatifs 2018 ne sont pas retraités de l'application d'IFRS 16.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2019

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018	3 800	900	798	(250)	604	(14)	744	5 432	12 013	197	12 210
Première application de la norme IFRS 16 au 1 ^{er} janvier 2019 ^(a)								(145)	(145)	(2)	(147)
Capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2019	3 800	900	798	(250)	604	(14)	744	5 287	11 869	195	12 063
Distribution de dividendes			(200)						(200)	(15)	(215)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels								(17)	(17)		(17)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								(24)	(24)	201	177
Transactions avec intérêts minoritaires								(148)	(148)	(255)	(403)
Affectation du résultat 2018			(598)					598			
Emission de titres subordonnés hybrides LBP ^(b)										744	744
Résultat global de la période			822	34	177	180		(77)	1 136	17	1 152
<i>Dont - Résultat net</i>			822						822	13	835
<i>- Ecart actuariels</i>								(77)	(77)		(77)
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				34	177	180			391	4	394
Autres								9	9	20	29
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	3 800	900	822	(215)	781	166	744	5 628	12 624	907	13 531

(a) Voir note 3 « Impacts de la première application de la norme IFRS 16 ».

(b) Le montant nominal de l'émission réalisée par La Banque Postale s'élève à 750 millions d'euros, montant duquel la prime d'émission a été déduite (voir note 1.4).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2018

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émis- sion	Résultat net non affecté	Réserves de conver- sion	Résultats latents sur instru- ments financiers CNP	Autres résultats latents sur instru- ments financiers	Titres subor- donnés hybrides perpé- tuels	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minori- taires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017	3 800	900	851	(184)	823	384		4 790	11 364	169	11 534
Première application d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018						(26)		(118)	(144)	1	(143)
Capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018	3 800	900	851	(184)	823	358		4 672	11 220	170	11 391
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(3)	(174)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								55	55	(8)	47
Transactions avec intérêts minoritaires								3	3	(3)	1
Affectation du résultat 2017			(680)					680			
Emission de titres subordonnés hybrides ^(a)							744		744		744
Résultat global de la période			798	(66)	(219)	(372)		18	160	39	198
Dont - Résultat net			798						798	39	837
- Ecart actuariels								18	18		18
- Autres éléments du résultat global				(66)	(219)	(372)			(657)	(0)	(657)
Autres								3	3	1	4
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 800	900	798	(250)	604	(14)	744	5 432	12 014	197	12 210

(a) Le montant nominal de l'émission s'élève à 750 millions d'euros, montant duquel la prime d'émission a été déduite.

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	NOTE	2019			2018		
		Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
Excédent brut d'exploitation		2 359	1 204	1 155	1 785	605	1 181
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(218)	(26)	(191)	(204)	(20)	(184)
Produits et charges financières divers		9	9		(2)	(2)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40.1	2 150	1 187	963	1 579	582	997
Variation du besoin en fonds de roulement	40.3	(125)	(145)	21	(397)	(122)	(276)
CICE de la période (hors provisions)					(320)	(317)	(3)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	40.4	4 494		4 494	3 937		3 937
Impôts payés		(90)	158	(248)	(94)	99	(192)
Monétisation CICE			413	(413)		298	(298)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			356	(356)		408	(408)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		146	19	127	137	14	123
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		6 576	1 988	4 587	4 842	962	3 880
Achat d'actifs incorporels et corporels	40.5	(1 501)	(1 207)	(294)	(1 493)	(1 162)	(331)
Achat d'actifs financiers		(240)	(219)	(21)	(81)	(79)	(2)
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		173	172	1	335	335	0
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		39	39		34	28	6
Incidences des variations de périmètre		(278)	(278)		(27)	(27)	
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		125	125		220	220	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 682)	(1 368)	(314)	(1 010)	(684)	(327)
Augmentation de capital					9	0	9
Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels		744		744	744	744	
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(232)	(221)	(11)	(174)	(173)	(1)
Rachat d'intérêts minoritaires		(403)	(27)	(376)	(26)	(23)	(3)
Intérêts financiers versés		(229)	(229)		(156)	(156)	(0)
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	40.6	2 981	2 981		890	890	
Remboursements des emprunts	40.7	(1 948)	(1 948)		(924)	(924)	
Remboursements des passifs de location		(563)	(529)	(34)			
Autres flux liés aux opérations de financement	40.8	38	38		(67)	(67)	
Flux intragroupe			(515)	515	(0)	(17)	17
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		389	(449)	838	297	275	22
Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre	40.9	(5 111)		(5 111)	(3 575)		(3 575)
Incidence des filiales destinées à être cédées		(9)	(9)				
Incidence des variations des cours des devises		7	7		(3)	(3)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		169	169		550	550	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 286	2 286		1 735	1 735	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 456	2 456		2 286	2 286	

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 16 en cas d'application de la méthode de transition « rétrospective modifiée », les chiffres comparatifs 2018 ne sont pas retraités de l'application d'IFRS 16.

GENERALITES

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1 Première application de la norme IFRS16
- 1.2 Projet de création d'un grand pôle financier public
- 1.3 Émissions obligataire de La Poste
- 1.4 Émission de titres perpétuels par La Banque Postale
- 1.5 Prise de contrôle du groupe BRT

1.1 Première application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16, adoptée par l'Union européenne le 9 novembre 2017, est d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019. Les impacts de cette norme à cette date sont détaillés dans la note 3 et se traduisent notamment par la comptabilisation complémentaire de droits d'utilisation à l'actif du bilan pour 2,4 milliards d'euros, et de passifs de location pour 2,6 milliards d'euros. L'impact global de l'application d'IFRS 16 sur les capitaux propres part du Groupe au 1^{er} janvier 2019 est de -145 millions d'euros.

1.2 Projet de création d'un grand pôle financier public

Dans le cadre du projet de rapprochement entre La Poste et la Caisse des Dépôts autour du projet de création d'un grand pôle financier public, un protocole d'accord engageant entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale a été signé le 31 juillet 2019.

La création de ce pôle financier public vise à renforcer la cohésion des territoires et à lutter contre la fracture territoriale en métropole et dans les outremer à travers La Poste et la Caisse des Dépôts, opérateurs de proximité au service des citoyens.

La mise en œuvre de ce projet devrait être finalisée au cours du premier semestre 2020 par voie d'apport par l'Etat et la Caisse des Dépôts à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations respectives de 1,1% et 40,9% au sein de CNP Assurances. Le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance de personnes en France, en Europe et au Brésil.

Au terme de cette opération, le groupe La Poste, dont La Banque Postale, sera consolidé par intégration globale par la Caisse des Dépôts. Le groupe CNP Assurances, auparavant mis en équivalence, sera intégré globalement à 62,1% par La Banque Postale.

1.3 Émissions obligataire de La Poste

La Poste a procédé le 17 septembre 2019 à deux émissions obligataires :

- une émission d'un montant de 900 millions d'euros à échéance septembre 2027 au taux de 0,375%,

complétée en octobre 2019 par une tranche complémentaire de 100 millions d'euros aux mêmes conditions, portant le total de cette émission à 1 milliard d'euros.

- une émission d'un montant de 600 millions d'euros à échéance septembre 2034 au taux de 1%, complétée en octobre 2019 par une tranche complémentaire de 100 millions d'euros aux mêmes conditions, portant le total de cette émission à 700 millions d'euros.

1.4 Émission de titres perpétuels par La Banque Postale

La Banque Postale a émis le 14 novembre 2019 sa première obligation « *Additional Tier 1* » pour un montant de 750 millions d'euros. L'instrument émis est une obligation perpétuelle rappelable après 7 ans, assortie d'un coupon semi-annuel fixe de 3,875%.

Cette émission a été comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe de La Banque Postale. Au niveau du Groupe La Poste, ces titres sont comptabilisés dans les intérêts minoritaires dans les capitaux propres.

1.5 Prise de contrôle du groupe BRT

À la suite de l'accord conclu le 31 juillet 2019, Le Groupe La Poste a pris le contrôle en janvier 2020 du groupe italien BRT, numéro un de l'activité Colis en Italie, dont il détient désormais 85% (secteur GeoPost) et qui viendra renforcer le réseau DPD en Europe.

Le groupe BRT, mis en équivalence dans les comptes 2019 du Groupe La Poste, sera consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020. En première estimation, le goodwill devrait se situer aux alentours de 1,2 milliard d'euros dont 0,5 milliard d'euros déjà intégré dans la valeur des titres mis en équivalence.

Le Groupe BRT a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires proche de 1,5 milliard d'euros et un résultat net d'environ +40 millions d'euros.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable
- 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations
- 2.3 Méthodes de consolidation
- 2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 2.5 Transactions en devises étrangères
- 2.6 Intégration du secteur La Banque Postale
- 2.7 Regroupements d'entreprises
- 2.8 Produits opérationnels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles
- 2.12 Droits d'utilisation
- 2.13 Dépréciation des écarts d'acquisitions, immobilisations incorporelles et corporelles
- 2.14 Autres actifs financiers
- 2.15 Actifs et passifs des activités bancaires
- 2.16 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 2.17 Passifs de location
- 2.18 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 2.19 Stocks et encours
- 2.20 Créances clients
- 2.21 Provisions
- 2.22 Avantages du personnel
- 2.23 Actifs détenus en vue d'être cédés
- 2.24 Tableau des flux de trésorerie

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 9 rue du colonel Pierre Avia à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La Poste au 31 décembre 2019 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 27 février 2020), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne : ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2018, à l'exception des éléments décrits aux paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 ci-dessous.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2019

IFRS 16

La norme IFRS 16 – *Contrats de location* a été adoptée le 9 novembre 2017 par l'Union européenne et est

devenue d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette norme vient remplacer la norme IAS 17 – Contrats de location et rend obligatoire la comptabilisation au bilan d'un actif et d'un passif pour tous les contrats de location où l'entreprise est preneur.

Les principaux impacts de cette norme sur les comptes du Groupe sont décrits dans la note 3.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'application de ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2019

Le Groupe a appliqué par anticipation au 31 décembre 2019 l'amendement à IFRS9, IAS39 et IFRS7 « Réforme des taux d'intérêt de référence ». Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les taux de référence visant à remplacer les taux interbancaires IBOR par de nouveaux taux, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 en septembre 2019. Cet amendement a été adopté par la Commission Européenne le 15 janvier 2020 et est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cet amendement permet d'appliquer des exemptions notamment au titre de l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. L'objectif est de ne pas déqualifier les relations de couverture du seul fait des incertitudes sur l'échéance et les méthodes de transition de taux de référence, tant que les anciens taux ne sont pas supprimés et les contrats ne sont pas

modifiés. L'amendement s'applique jusqu'à ce que les incertitudes sur les flux disparaissent ou que la relation de couverture soit arrêtée.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- Le calcul des engagements envers le personnel ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision épargne logement ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit ;
- Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

2.3.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».

2.3.3 CNP Assurances

Le Groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à CNP Assurances ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du groupe Caisses d'Épargne permettant au Groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes consolidés du Groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 20,15%, incluant les 2% portés par le groupe Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de l'opération évoquée en note 1.1, la promesse de vente s'est dénouée en janvier 2020. Les titres correspondant sont donc à nouveau détenus directement par le Groupe.

2.3.4 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

2.3.5 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

2.3.6 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de Groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.5 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

2.6 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Les principes appliqués sont présentés dans les notes 2.8 - *Produits opérationnels* et 2.14 - *Actifs et passifs des activités bancaires*.

2.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 2.13.

2.8 Produits opérationnels

2.8.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

2.8.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

2.9 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en

augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

2.10 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

2.11.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.

Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

2.11.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le Groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

2.11.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.4 Contrats de location-financement

Dans les comptes de l'exercice 2018, les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.

Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

Dans les comptes de l'exercice 2019, ces contrats sont désormais traités selon les dispositions de la norme IFRS 16 (cf. note 3).

2.12 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation comptabilisés à l'actif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modalités de la première application de cette norme sont présentées dans la note 3.

2.13 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

2.14 Autres actifs financiers

2.14.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement.

- les titres de participation non consolidés. La norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition.

- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 28).

2.14.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 2.16 et 28).

2.15 Actifs et passifs des activités bancaires

2.15.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transactions sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des instruments.

2.15.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « Prêt basique »).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont sont gérés collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »).

- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
- Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction Générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du premier exercice commençant après la date effective du changement de modèle de gestion.

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- La rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- La rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- La rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- La marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

2.15.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au coût amorti si l'objectif du modèle de gestion consiste à conserver ces actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à la juste valeur initiale de l'actif financier. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

2.15.4 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés à la juste valeur par capitaux propres recyclables si l'objectif du modèle de gestion est de détenir ces actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Cette catégorie d'instruments financiers présente la particularité d'être valorisée au bilan à la juste valeur, mais de présenter en compte de résultat les impacts d'une valorisation au coût amorti. Les variations de juste valeur sont enregistrées en réserves recyclables,

ce qui assure l'équilibre entre les deux modes de comptabilisation au bilan et au compte de résultat.

C'est notamment le cas pour la comptabilisation des dépréciations. La valeur au bilan de l'actif reste la juste valeur et ne se trouve pas affectée par le montant de dépréciation calculé. Le compte de résultat est impacté de toute variation à la hausse (charge) ou à la baisse (produit) du montant de dépréciation. La contrepartie de ces mouvements est enregistrée au sein des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

2.15.5 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des réserves non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser en réserves au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession constatée.

2.15.6 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Cafil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette rubrique sont enregistrées au compte de résultat.

2.15.7 Dépréciation des actifs financiers

La nouvelle méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est désormais orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues et non plus seulement fondé sur le risque avéré.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « *Bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « *Bucket 2* ».

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « *Bucket 3* » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 34) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du *bucket 1* et du *bucket 2*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « *Bucket 1* », l'horizon de temps est annuel. Dans le cadre du « *Bucket 2* », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *Forward looking* »).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « *bucket 3* »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques. Au sein du Groupe, un actif financier identifié individuellement est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- L'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- Une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- L'existence de procédures contentieuses ;
- Les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Périmètre des crédits immobiliers

Les encours en défaut sont pondérés par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques comme l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « *Bucket 3* » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins deux mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement spécifique des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « *Bucket 3* » peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *Bucket 3* est de 12 mois).

Sur l'ensemble des périmètres, le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.

Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- Des concessions par l'établissement
- Des difficultés financières de l'emprunteur

La décote de taux constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

2.15.8 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés, et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de

l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

2.15.9 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées » sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées
- Groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- Passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés ;

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- Les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat excepté la part relative au risque de crédit propre du Groupe ;
- Les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe CNP Assurances sont qualifiés d'« Instruments de dettes ».

Les obligations subordonnées émises par La Banque Postale répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres », et les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Les distributions de coupons correspondant à des distributions de résultat, l'impôt différé actif, représentatif d'une économie d'impôt, est comptabilisé en résultat conformément à IAS 12 et aux clarifications apportées dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS (cycle 2015-2017).

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

2.15.10 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- Il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- Il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. L'opportunité de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture a été retenue par le Groupe. Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à

la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme, ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour

couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

2.15.11 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- Elles portent sur la même contrepartie
- Elles ont les mêmes dates d'échéance fixées dès l'origine
- Elles sont réalisées dans la même devise
- Elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées
- Les titres sont déposés chez le même dépositaire

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearnet.

2.15.12 Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe

indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

2.15.13 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

2.15.14 Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par superposition.

Dans l'attente de la future norme IFRS 17 sur les activités d'assurances, les filiales continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-

values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

- Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.
- Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.
- L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.
- Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.
- Les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.
- Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Participation aux bénéfices différés active

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la

« comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

2.16 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

2.16.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global ».

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

2.16.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

2.16.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

2.17 Passifs de location

Les passifs de location comptabilisés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modalités de la première application de cette norme sont présentées dans la note 3.

2.18 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le Groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

2.19 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2.20 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

2.21 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

2.22 Avantages du personnel

2.22.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

2.22.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

2.23 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs

et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.24 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales.

La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle des activités bancaires
- les flux des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres des activités bancaires
- les flux liés aux prêts et créances des activités bancaires
- les variations de juste valeur des instruments financiers des activités bancaires

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises

- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu

de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 3 PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

- 3.1 Impacts de la première application de la norme IFRS 16
- 3.2 Tableaux de passage à IFRS 16 au 1er janvier 2019

3.1 Impacts de la première application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 - *Contrats de location* a été appliquée au 1^{er} janvier 2019, et remplace la norme IAS 17. Elle a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le Groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option)
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Lorsque le Groupe est bailleur, la mise en œuvre de la norme IFRS 16 n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe, la nouvelle norme reprenant pour l'essentiel le modèle d'IAS 17.

Méthode de transition

Le Groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ».

Dans ce cadre, le Groupe a retenu les mesures de simplification suivantes, prévues par la norme :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois.
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique.

La durée des contrats a été déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Cette position est cohérente avec celle publiée par l'IFRIC le 16 décembre 2019 dans la mesure où les baux en tacite prolongation du Groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une et l'autre partie en s'exposant tout au plus qu'à une pénalité négligeable et que la valeur nette des agencements concernés ne peut, dans les cas considérés, constituer une pénalité plus que non significative.

Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette.

- Les taux ont été déterminés en fonction du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de

crédit du Groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

- À la date de transition, le Groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessus.

Le taux d'actualisation moyen pondéré à la date de transition était de 2,5%.

Concernant le droit d'utilisation, le Groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1^{er} janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connus postérieurement à sa signature.

La norme n'autorise pas le retraitement des exercices comparatifs en cas d'application de la méthode de transition rétrospective modifiée. Les données comparatives 2018 n'ont donc pas été retraitées.

Mise en place opérationnelle

Le Groupe a développé et mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et réaliser les calculs requis par la norme. Cet outil est accessible à l'ensemble des entités du Groupe.

L'inventaire complet des contrats et de leurs caractéristiques a été réalisé en 2017 et 2018. Depuis, il est mis à jour au fur et à mesure.

Le nombre de contrats répertoriés est proche de 13 000. La plus grande partie des droits d'utilisation porte sur des immeubles d'exploitation ou administratifs.

Impacts sur les comptes du Groupe

Les passifs de location complémentaire générés par la norme IFRS 16 s'élèvent à 2,6 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2019. Les droits d'utilisation nets complémentaires à cette date s'élèvent à 2,4 milliards d'euros. L'impact total de la première application d'IFRS 16, soit -147 millions d'euros, a été enregistré en capitaux propres au 1^{er} janvier 2019 (dont -145 millions d'euros part du Groupe).

L'incidence de l'application d'IFRS 16 en 2019 sur le résultat d'exploitation est estimé à environ +72 millions d'euros. Elle est non significative sur le résultat net. Le tableau des flux de trésorerie fait apparaître une amélioration significative de l'Excédent brut d'exploitation, compensée principalement par le remboursement de la dette de location et le paiement des intérêts.

3.2 Tableaux de passage à IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019

A - Transition du bilan du 31 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019

(en millions d'euros)	31 décembre 2018		1 ^{er} janvier 2019
	publié	Impact IFRS 16	retraité
ACTIF			
Écarts d'acquisition	2 478		2 478
Immobilisations incorporelles	1 359		1 359
Immobilisations corporelles ^(a)	5 989	(104)	5 885
Droits d'utilisation		2 502	2 502
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3 982		3 982
Autres actifs non courants	912	7	920
ACTIF NON COURANT	14 721	2 406	17 127
Actifs courants bancaires	239 203		239 203
Autres actifs courants	7 585	(21)	7 565
ACTIF COURANT	246 788	(21)	246 767
TOTAL ACTIF	261 509	2 385	263 894
PASSIF			
Capitaux propres part du Groupe	12 014	(145)	11 868
Intérêts minoritaires	197	(2)	195
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	12 210	(147)	12 063
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme ^(a)	5 004	(89)	4 915
Passifs de location à moyen et long terme		2 007	2 007
Autres passifs non courants	2 699	(16)	2 683
PASSIF NON COURANT	7 703	1 902	9 605
Provisions pour risques et charges courantes	3 223	(10)	3 213
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme ^(a)	1 225	(12)	1 213
Passifs de location à court terme		564	564
Passifs courants bancaires	230 798	138	230 936
Autres passifs courants	6 350	(49)	6 301
PASSIF COURANT	241 596	630	242 226
TOTAL PASSIF	261 509	2 385	263 894

(a) L'impact IFRS 16 sur ces lignes correspond au reclassement des contrats de location financement à fin décembre 2018 (actif et dette).

B – Rapprochement entre les engagements de locations opérationnelles au 31 décembre 2018 et les passifs de location au 1^{er} janvier 2019

(en millions d'euros)	
Engagements de locations opérationnelles au 31 décembre 2018	2 731
Engagements sur locations de courte durée ou d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois au 1 ^{er} janvier 2019	(53)
Engagements sur locations de faible valeur	(13)
Contrats démarrant en 2019	(105)
Indemnités de sortie en fin d'engagement ferme ^(a)	(46)
Durées optionnelles	438
Autres	(2)
Passifs de locations au 1^{er} janvier 2019 avant actualisation	2 950
Effet de l'actualisation	(343)
Dette sur locations-financement au 31 décembre 2018	101
Passifs de location au 1^{er} janvier 2019	2 708

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales entrées
- 4.2 Principales sorties
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 43.

4.1 Principales entrées

Rachat des minoritaires de La Banque Postale Financement

Le Groupe La Poste (branche La Banque Postale) a acquis le 1^{er} mars 2019, avec prise en compte du résultat dès le 1^{er} janvier 2019, la participation de 35% de Société Générale dans la société La Banque Postale Financement. Le Groupe détient dorénavant 100% du capital de la société, déjà consolidée par intégration globale. Cette acquisition s'est traduite par le rachat de 154 000 titres à Société Générale pour un montant de 376 millions d'euros, sans impact sur les capitaux propres, une dette de put sur minoritaires étant enregistrée dans les comptes du Groupe à fin décembre 2019 pour le même montant.

Prise de contrôle de la société Economie d'Energie

Le Groupe La Poste (branche Service Courrier Colis) a acquis fin octobre 2019 75% du capital de la société Economie d'Energie (EDE), société consolidée à compter du 1^{er} novembre 2019. Un goodwill provisoire a été comptabilisé dans les comptes à hauteur de 67 M€.

EDE est principalement active dans les secteurs des certificats d'économies d'énergie et des services de gestion énergétique, en particulier du courtage en énergie, marchés sur lesquels le groupe La Poste n'est pas actif en tant qu'offreur.

Prise de contrôle du groupe Lenton

Le Groupe La Poste (branche GeoPost) a pris le contrôle du groupe Lenton fin septembre 2019 en portant sa participation de 34% à 64%. En raison de difficultés pratiques, cet ensemble qui comporte environ 35 sociétés situées dans des pays différents, a été maintenue à fin décembre 2019 dans les titres mis en équivalence. Il sera consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Groupe Lenton trouve ses origines en Asie et offre, depuis plus de quatre décennies, des services

transfrontaliers, des lignes de courrier aérien économique ou prioritaire, des moyens logistiques à valeur ajoutée et des solutions de passerelle logistique, auprès des sociétés de transport et a d'autres secteurs d'activités industrielles. Avec son siège social basé à Hong Kong, et une présence clé dans plus de 39 pays des six continents.

Prise de contrôle de la société Softeam Group

Le Groupe La Poste (branche Numérique) a acquis fin décembre 2019 la totalité du capital de la société Softeam Group.

En raison de difficultés pratiques, cette société sera consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020. La valeur des titres a ainsi été enregistrée dans les titres non consolidés à fin décembre 2019 (voir note 20). La société représente un chiffre d'affaires d'environ 150 M€ en 2019 et un effectif proche de 1400 personnes.

Reconnue pour ses expertises dans les métiers du consulting dans les secteurs de la finance, de la banque, de l'assurance, Softeam Group développe également des solutions dans les technologies de rupture avec une offre associant digital agency, digital factory, data et intelligence artificielle.

4.2 Principales sorties

Cession en novembre 2019 de l'ensemble Viapost Logistique Connectée (filiales Morin et Orium) Cette cession génère une moins-value de cession de 37 M€ dont -28 M€ sur la ligne « Résultat de cessions d'actifs » et -9 M€ sur la ligne « Amortissements, provisions et pertes de valeur » au titre d'un engagement post closing. Les sociétés cédées sont consolidées dans les comptes du Groupe jusqu'à fin novembre 2019.

4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

Les données de l'année 2019 ont été retraitées pour neutraliser l'impact de la première application d'IFRS 16.

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires et PNB	25 983	24 699	25 286	24 706
Achats et autres charges	(10 662)	(10 144)	(10 804)	(10 152)
Charges de personnel	(12 683)	(12 769)	(12 594)	(12 767)
Impôts et taxes	(347)	(257)	(265)	(257)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(1 802)	(1 197)	(1 225)	(1 199)
Autres charges et produits opérationnels	413	412	407	414
Résultat des cessions d'actifs	13	162	13	162
Charges opérationnelles nettes	(25 069)	(23 793)	(24 467)	(23 800)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	914	906	820	906
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(25)	(14)	(22)	(12)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	889	892	797	893

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteur opérationnel
- 5.3 Informations géographiques

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

Le Groupe est organisé autour des cinq secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	▪ activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, de publicité et de presse) et les services connexes ▪ activité colis réalisée par La Poste sous la marque Coliposte ▪ nouveaux services du facteur
GeoPost	▪ activité express réalisée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur
La Banque Postale	▪ activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale ▪ prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Réseau La Poste	▪ activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du Groupe La Poste ▪ activité de La Poste Mobile ▪ autres produits externes
Numérique	▪ ensemble des activités numériques du Groupe
Immobilier	▪ gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo ▪ activité de la Direction immobilière de La Poste
Supports et structures	▪ activités « Corporate » des directions du siège ▪ services support du Groupe

En 2019, quelques entités ont été transférées du secteur « Numérique » vers le secteur « Services-Courrier-Colis ». Par ailleurs la société WnDirect a été transférée du secteur GeoPost vers le secteur « Services-Courrier-Colis ». Les données présentées au titre de 2018 prennent en compte ces transferts.

5.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 2.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste
- au résultat financier et à l'impôt

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2019 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structu- res	Non affecté (a)	Élimina- tions	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	12 091	7 679	5 624	511	51	26	1			25 983
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	285	89	23	187	3 781	813	1 100		(6 278)	
Produits opérationnels	12 376	7 768	5 647	697	3 832	839	1 101		(6 278)	25 983
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	410	378	820	10	13	140	(191)	(665)		914
Résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		1			(27)	2				(25)
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	410	379	820	10	(14)	142	(191)	(665)		889
Résultat financier									(225)	(225)
Impôt sur le résultat								(134)		(134)
Quote part de résultat des autres MEE		12	282			11				305
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE										835
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(243)	(504)	(414)	(68)	(40)	(396)	(137)			(1 802)
Actifs sectoriels	4 299	7 102	271 178	968	204	4 409	8 340	(5 500)		291 000

2018 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structu- res	Non affecté (a)	Élimina- tions	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 416	7 199	5 545	480	33	26	1			24 699
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	283	79	25	176	3 788	810	1 053		(6 214)	
Produits opérationnels	11 699	7 278	5 570	656	3 820	836	1 054		(6 214)	24 699
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	488	343	813	7	(134)	230	(216)	(625)		906
Résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	2	1			(19)	2				(14)
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	490	344	813	7	(153)	232	(216)	(625)		892
Résultat financier									(186)	(186)
Impôt sur le résultat								(161)		(161)
Quote part de résultat des autres MEE		23	268	1						291
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE										837
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(231)	(240)	(350)	(36)	(34)	(200)	(106)			(1 197)
Actifs sectoriels	3 738	5 405	244 721	687	205	3 501	9 044	(5 792)		261 509

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

5.2.2 Bilan par secteur opérationnel

31/12/2019 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 484	3 057	1 424	413	117	3 199	480	(12)	10 161
Droits d'utilisation	119	1 327	130	56		924	26		2 582
Titres mis en équivalence	6	764	3 585			30	(1)		4 384
Autres actifs non courants	39	99	370	171	3	9	3 990	(3 614)	1 066
Actifs courants	2 650	1 856	265 669	328	84	248	3 846	(1 874)	272 807
TOTAL	4 299	7 102	271 178	968	204	4 409	8 340	(5 500)	291 000
Investissements ^(a)	393	483	315	278	36	330	183		2 019
PASSIFS									
Fonds propres							13 531		13 531
Emprunts obligataires, dettes diverses et Passif de location	843	3 531		555		2 088	7 181	(4 401)	9 798
Autres passifs non courants	1 051	264	370	39	662	59	22		2 467
Autres passifs courants	2 804	1 560	259 605	290	605	261	1 196	(1 115)	265 204
TOTAL	4 698	5 355	259 975	884	1 267	2 408	21 930	(5 516)	291 000

31/12/2018 (en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 330	3 071	1 338	362	122	3 125	490	(12)	9 827
Titres mis en équivalence	4	687	3 260			32	(1)		3 982
Autres actifs non courants	27	78	335	12	3	13	4 985	(4 541)	912
Actifs courants	2 377	1 568	239 788	313	81	332	3 570	(1 240)	246 788
TOTAL	3 738	5 405	244 721	687	205	3 501	9 044	(5 792)	261 509
Investissements ^(a)	251	388	333	89	36	307	196		1 600
PASSIFS									
Fonds propres							12 210		12 210
Emprunts obligataires et dettes financières (courants et non courants)	547	2 038	3	274		973	6 199	(3 805)	6 229
Autres passifs non courants	1 157	262	357	33	719	49	122		2 699
Autres passifs courants	2 671	1 391	235 288	305	622	408	1 206	(1 520)	240 371
TOTAL	4 375	3 692	235 649	612	1 340	1 430	19 736	(5 324)	261 509

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2019				
(en millions d'euros)	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 493	6 136	1 730	20 359
Produit net bancaire	5 624			5 624
PRODUITS OPERATIONNELS	18 117	6 136	1 730	25 983
Actifs sectoriels	283 810	6 610	580	291 000
Investissements ^(a)	1 615	309	95	2 019

2018				
(en millions d'euros)	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 491	5 424	1 239	19 154
Produit net bancaire	5 545			5 545
PRODUITS OPERATIONNELS	18 036	5 424	1 239	24 699
Actifs sectoriels	256 807	4 205	497	261 509
Investissements ^(a)	1 316	259	25	1 600

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	12 091	11 416
Correspondance et autres produits et services La Poste	6 136	6 262
Courrier publicitaire	971	1 031
Presse ^(a)	456	486
Produits et services des filiales (courrier national)	789	685
Courrier international	1 373	1 039
Colis	1 859	1 782
Vente de marchandises en e-commerce ^(b)	506	132
Chiffre d'affaires GeoPost	7 679	7 199
Zone Etranger	5 935	5 548
Zone France	1 744	1 651
Chiffre d'affaires Numérique	511	480
Chiffre d'affaires Réseau La Poste ^(c)	51	33
Chiffre d'affaires Immobilier & Supports ^(d)	27	27
TOTAL	20 359	19 154

(a) Le chiffre d'affaires « Presse » comprend la rémunération contractuelle versée par l'État en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse ainsi que la rémunération des opérateurs de presse.

(b) L'activité de e-commerce est réalisée par Asendia.

(c) Le chiffre d'affaires Réseau La Poste comprend les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers.

(d) Le chiffre d'affaires Immobilier correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019	2018
Intérêts et produits assimilés	4 257	4 110
Intérêts et charges assimilées	(1 920)	(1 840)
Produits de commissions	2 640	2 717
Charges de commissions	(308)	(284)
Gains ou pertes nets	558	367
- Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	110	22
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	126	345
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti ^(a)	322	
Produits des autres activités ^(b)	1 307	1 193
Charges des autres activités ^(b)	(890)	(734)
Impact de l'approche par superposition (effet brut)	(21)	15
TOTAL	5 624	5 545

(a) La cession de titres de dettes du portefeuille ALM réalisée au cours du premier semestre s'inscrit dans le cadre d'un programme d'allongement de la durée des actifs taux fixe afin de compenser celui des dépôts à vue, tout en maintenant le profil de risques. En effet, La Banque Postale a été amenée à revoir des écoulements de ses dépôts à vue afin de prendre en compte le développement de son activité (notamment prise en compte des comportements entreprises, différents des comportements particuliers) et d'être plus en ligne avec les durées d'écoulement considérées sur la place. Cette cession ne remet pas en cause la documentation du modèle de gestion de ce portefeuille. Les cessions complémentaires réalisées sur le second semestre respectent le cadre fixé par la norme IFRS 9.

(b) Au 31 décembre 2019, le produit net des activités d'assurances n'est plus présenté sur une ligne distincte, mais réparti sur les autres lignes du PNB, principalement sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Le produit net des activités d'assurance est de 382 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 392 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Services extérieurs et sous-traitance générale	2 781	2 311
Achats	790	642
Sous-traitance transport	4 956	4 737
Prestations du courrier international	482	260
Locations ^(a)	303	942
Entretiens et réparations	512	492
Frais de télécommunications	188	172
Déplacements, missions	190	192
Autres charges	461	394
TOTAL	10 662	10 144

(a) En 2019, cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte de durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives pour 142 millions d'euros (voir note 18.3).

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2019	2018
Salaires, traitements, primes et indemnités	9 418	9 390
Cotisations retraites	825	1 008
Autres charges sociales	1 791	1 878
Prestations d'actions sociales	216	213
Produit CICE		(320)
Variation des provisions postérieures à l'emploi	7	17
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	(9)	(20)
Variation des autres provisions sur le personnel	(298)	(164)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	734	767
TOTAL	12 683	12 769
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	249 304	251 219

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis la mise en place en 2006 du nouveau dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

La ligne « **Produit CICE** » comptabilise le produit enregistré au sein des charges de personnel au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

NOTE 10 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôts locaux	133	135
Autres impôts et taxes ^(a)	214	122
TOTAL	347	257

(a) dont en 2019 82 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste a bénéficié en 2019 d'un abattement de 95% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (Taxe foncière et Contribution économique

territoriale) conformément aux dispositions de l'article 1635 sexies du Code Général des Impôts et du Décret n° 2019-1542 du 30 décembre 2019).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux »

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Amortissements nets	1 630	1 011
Immobilisations incorporelles ^(a)	356	319
Immobilisations corporelles ^(a)	709	692
Droits d'utilisation ^(a)	565	
Provisions et Pertes de valeur nettes	(6)	53
Écarts d'acquisition ^(b)	36	67
Autres immobilisations ^(a)	(38)	(2)
Stocks ^(c)	(1)	(1)
Créances ^(c)	2	(2)
Pertes sur créances irrécouvrables	25	24
Provisions pour risques et charges ^(d)	(30)	(32)
Coût du risque des activités bancaires	178	133
Coût du risque bancaire- autres dépréciations et risques	58	4
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	120	129
TOTAL	1 802	1 197

(a) Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16, 17 et 18.

(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.2.

(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 22 et 23.

(d) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 27.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2019	2018
Production immobilisée	348	331
Redevances	(40)	(46)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle ^(a)	1	57
Autres produits et charges opérationnels courants	104	70
TOTAL	413	412

(a) En 2018, 57 millions d'euros liés à la prise de contrôle d'Asendia.

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

NOTE 13 RESULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net 13.2 Autres éléments financiers

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2019	2018
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(148)	(163)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(68)	
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette ^(b)	(2)	(3)
Produits de trésorerie ^(c)	3	6
TOTAL	(215)	(160)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

13.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2019	2018
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(16)	(21)
Gains nets de change	(0)	(1)
Autres produits et charges financiers	6	(4)
TOTAL	(10)	(26)

NOTE **14** **IMPOTS SUR LE RESULTAT**

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)	2019	2018
(Charge) d'impôt courant	(136)	(131)
(Charge) / produit d'impôt différé	2	(30)
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(134)	(161)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	2019	2018
Variation des résultats latents sur instruments financiers (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	254	(566)
Effet d'impôt	(74)	194
MONTANT NET D'IMPÔT	180	(372)
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	34	(66)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	34	(66)

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat net part du Groupe	822	798
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(280)	(277)
Impôt sur le résultat	134	161
Part revenant aux minoritaires	13	39
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	689	720
taux d'IS	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique ^(a)	(237)	(248)
Création (limitation) des impôts différés actifs	94	26
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(11)	(17)
Différentiel de taux des filiales étrangères	51	44
Effet taux	(3)	(32)
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	14	14
Amendes		(10)
Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution	(16)	(16)
Réévaluation de participations suite à prise de contrôle		20
Pertes de valeur	(12)	(23)
CICE (produit non taxable)		97
Autres éléments	(13)	(15)
Retraitements de l'impôt	103	87
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(134)	(161)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

(b) La dernière loi de finance prévoit la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés en France pour atteindre 25,83% à compter de 2022.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2017	192	188	4
Impact de la première application de la norme IFRS 9	12	(52)	65
Impact résultat	(45)	(15)	(30)
Reclassement	74	74	
Impact capitaux propres	179	(7)	186
Variation de périmètre	1		
31/12/2018	412	188	225
Impact de la première application de la norme IFRS 16	7	(1)	8
Impact résultat	20	18	2
Reclassement	(27)	(27)	
Impact capitaux propres	(50)	17	(67)
Variation de périmètre	2	3	(1)
31/12/2019	365	198	167

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	384	414
Autres provisions non déductibles	92	62
Autres différences temporaires	98	102
Instruments financiers		6
Déficits fiscaux	171	136
Compensation actif/passif ^(a)	(381)	(308)
TOTAL ACTIF	365	412
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	108	108
Réévaluation des apports à Poste Immo	33	41
Instruments financiers	200	102
Ecarts d'acquisition déductibles	166	164
Autres décalages d'impôt	73	81
Compensation actif/passif ^(a)	(381)	(308)
TOTAL PASSIF	198	188

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2019			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	169			169
Avantages du personnel	1 117	11	52	1 180
Autres différences temporaires	384	34	43	461
Déficits ordinaires		226	176	401
TOTAL	1 671	270	270	2 211

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 2 392 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition
15.3 Pertes de valeur

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros) UGT	Secteur	31/12/2019	31/12/2018
DPD Europe ^(a)	GeoPost	1 509	1 482
Numérique ^(b)	Numérique	237	178
Asendia ^(b)	Services-Courrier-Colis	202	201
Asten Santé	Services-Courrier-Colis	109	98
DPD Russie	GeoPost	106	127
Mediapost ^(b)	Services-Courrier-Colis	104	104
La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale	94	94
EDE	Services-Courrier-Colis	67	
Tigers	GeoPost	50	48
JadLog	GeoPost	31	32
Diadom	Services-Courrier-Colis	31	31
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	27	27
La Banque Postale Asset Management	La Banque Postale	22	22
Stuart	GeoPost	13	13
DPD Laser Finance	GeoPost	11	10
Autres sociétés GeoPost	GeoPost	5	5
Autres sociétés Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	8	8
TOTAL		2 625	2 478
Services-Courrier-Colis		520	441
GeoPost		1 724	1 716
La Banque Postale		143	143
Numérique		237	178

(a) Regroupement des entités européennes de GeoPost sous l'UGT DPD Europe compte tenu de l'organisation retenue, à l'exception de DPD Russie qui reste séparée

(b) Le détail des écarts d'acquisition tient compte des réaffectations d'entités réalisées en 2019 entre les UGT Numérique et Mediapost ainsi que de l'intégration de WnDirect dans l'UGT Asendia. Ces reclassements ont également été effectués sur les chiffres comparatifs 2018.

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2019	2018
Solde en début de période	2 478	2 332
dont : Valeur brute	2 762	2 556
Dépréciation	(284)	(225)
Acquisitions ^(a)	157	247
Écarts de conversion ^(b)	26	(33)
Pertes de valeur ^(c)	(36)	(67)
Autres	(1)	
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	2 625	2 478
dont : Valeur brute	2 916	2 762
Dépréciation	(291)	(284)

(a) Dont en 2019, 67 millions d'euros correspondant à l'acquisition d'EDE (voir note 1), des acquisitions dans le secteur Numérique pour 60 millions d'euros et des franchises SEUR (UGT DPD Europe) pour 19 millions d'euros. Dont en 2018, Asendia pour 179 millions d'euros et Diadom Care pour 31 millions d'euros.

(b) Dont principalement en 2019 DPD Russie pour +15 millions d'euros. Dont en 2018, DPD Russie pour -22 millions et DPD Polska pour -4 millions d'euros.

(c) En 2019, dépréciation des écarts d'acquisition de DPD Russie pour 36 millions d'euros. En 2018, dépréciation des écarts d'acquisition de DPD Russie pour 57 millions d'euros et de Resto in pour 10 millions d'euros.

15.3 Pertes de valeur

15.3.1 Perte de valeur des goodwill

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 15.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 2.12.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2019	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	6,3%	7,8%	2%	5
GeoPost	7,4% à 8,9%	6,9% à 24%	2%	5
La Banque Postale	6,4% à 7,1%	-	2%	5
Numérique	6,3%	-	2%	4
2018				
Services-Courrier-Colis	6,0%		2%	5
GeoPost	7% à 8,3%	7,4% à 21,3%	2%	5
La Banque Postale	8,5%	-	2%	5
Numérique	6,7%	-	2%	5

Les tests réalisés en 2019 ont conduit à déprécier le goodwill de DPD Russie pour 36 millions d'euros.

En 2018, la société DPD Russie avait également fait l'objet d'une dépréciation pour 57 millions d'euros, ainsi que la société Resto In pour 10 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'auraient pas d'incidence significative sur le résultat des tests de perte de valeur au 31 décembre 2019.

15.3.2 Indices de perte de valeur des UGT sans goodwill

L'UGT métier Courrier de La Poste ne présentait pas d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2019.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2017	1 905	371	1 306	3 583
Acquisitions	81	357	74	513
Cessions	(47)	(4)	(6)	(58)
Variations de périmètre	29	4	47	80
Transferts	144	(238)	106	11
Ecarts de conversion	(1)			(1)
Solde au 31/12/2018	2 111	489	1 528	4 127
Acquisitions	83	362	59	503
Cessions	(42)	(2)	(41)	(85)
Variations de périmètre		1	(23)	(22)
Transferts	121	(382)	257	(4)
Ecart de conversion	3			4
SOLDE AU 31/12/2019	2 276	467	1 780	4 523
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2017	(1 550)		(931)	(2 481)
Amortissements de la période	(186)		(133)	(319)
Pertes de valeur	(1)		6	5
Reprise de perte de valeur			1	2
Reprises sur cessions	46		6	51
Variations de périmètre	(14)		(13)	(26)
Transferts	(1)			(1)
Ecarts de conversion	1			1
Solde au 31/12/2018	(1 705)		(1 063)	(2 768)
Amortissements de la période	(209)		(147)	(356)
Pertes de valeur			(1)	(1)
Reprises sur cessions	41		41	82
Variations de périmètre			17	17
Transfert	(23)		25	1
Ecart de conversion	(1)			(1)
SOLDE AU 31/12/2019	(1 898)		(1 128)	(3 026)
VALEURS NETTES				
au 31/12/2018	405	489	465	1 359
AU 31/12/2019	378	467	651	1 497

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2017	5 158	2 853	932	3 218	442	12 603
Acquisitions	20	125	150	161	551	1 008
Cessions	(80)	(60)	(149)	(110)	(2)	(400)
Variations de périmètre	12	12	1	9		35
Transferts	295	61	2	81	(454)	(15)
Ecart de conversion	(2)	(2)	(5)	(3)	(1)	(13)
Solde au 31/12/2018	5 402	2 990	932	3 357	537	13 217
Transferts des locations financement ^(a)	99	10	12	6		127
Solde retraité au 01/01/2019	5 303	2 980	920	3 351	537	13 090
Acquisitions	17	121	124	171	532	965
Cessions	(95)	(113)	(127)	(127)	(32)	(495)
Variations de périmètre	(4)	(16)	(1)	(20)	(1)	(40)
Transferts	60	227	3	236	(455)	71
Ecart de conversion	10	5	2	8	3	29
SOLDE AU 31/12/2019	5 290	3 206	921	3 620	584	13 621
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2017	(1 758)	(2 255)	(445)	(2 374)		(6 831)
Amortissements de la période	(170)	(174)	(110)	(238)		(692)
Pertes de valeur	(12)		(8)			(20)
Reprises de pertes de valeur	14	2				15
Reprises sur cessions	30	57	121	103		311
Variations de périmètre	(5)	(11)	(1)	(7)		(23)
Transferts	4			2		6
Ecart de conversion	1	1	3	2		6
Solde au 31/12/2018	(1 897)	(2 380)	(439)	(2 512)		(7 228)
Transferts des locations financement ^(a)	(12)	(1)	(3)	(6)		(23)
Solde retraité au 01/01/2019	(1 884)	(2 378)	(435)	(2 507)		(7 205)
Amortissements de la période (a)	(172)	(165)	(118)	(253)		(709)
Pertes de valeur	(9)			(1)		(9)
Reprises de pertes de valeur	29			2		31
Reprises sur cessions	41	110	102	119		370
Variations de périmètre	3	12		14		29
Transferts	51	(28)		(99)		(76)
Ecart de conversion	(3)	(3)	(2)	(5)		(13)
SOLDE AU 31/12/2019	(1 945)	(2 453)	(453)	(2 731)	(0)	(7 582)
VALEURS NETTES						
au 31/12/2018	3 505	610	493	844	537	5 989
AU 31/12/2019	3 345	753	468	889	584	6 039
Dont location-financement						
au 31/12/2018	87	8	9			104

a) Les actifs détenus en location-financement, auparavant présentés en immobilisations corporelles, sont désormais inclus dans les droits d'utilisation.

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 18.

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 25).

NOTE 18 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

18.1 Droits d'utilisation

18.2 Passifs de location

18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

18.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

18.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Droits d'utilisation au 1 ^{er} janvier 2019	2 066	125	190	17	2 398
Transferts des locations financement	87	8	9		104
Solde au 01/01/2019	2 153	133	199	17	2 502
Augmentation	617	87	65	1	770
Diminution	(63)	(1)	(1)	(1)	(67)
Amortissement et provision	(412)	(47)	(83)	(6)	(548)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(32)		4		(27)
Actifs destinés à être cédés	(42)	(6)	(1)		(49)
SOLDE AU 31/12/2019	2 220	167	182	12	2 582

18.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 28 pour les activités industrielles et commerciales et en note 31 pour l'activité bancaire.

18.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

(en millions d'euros)	2019
Charges opérationnelles nettes	933
Loyers des locations de courte durée	124
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	28
Charges locatives	142
TVA non déductible sur loyers	82
Amortissement et dépréciation des droits d'utilisation	548
Autres	9
Coût de l'endettement financier net	68
Charges d'intérêts sur passifs de location	68
TOTAL	1 001

18.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	385
Loyers des locations de courte durée	124
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	28
Charges locatives	142
TVA non déductible sur loyers	82
Autres	9
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	631
Intérêts financiers versés sur passifs de location	68
Remboursements des passifs de location	563
VARIATION DE TRÉSORERIE	1 016

NOTE 19 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

19.1 Variation des titres mis en équivalence

19.2 Informations sur CNP Assurances

19.1 Variation des titres mis en équivalence

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives, à l'exception de la participation dans l'entreprise associée CNP Assurances, pour laquelle des informations complémentaires sont données en note 19.2.

(en millions d'euros)	CNP Assurances	BRT (b)	Pôle immobilier	Yurtici Kargo	AEW Europe	ASENDIA	NINJA Logistics	Lenton Group Ltd (c)	Autres	TOTAL	Entreprises à situation nette négative (a)	
											La Poste Mobile	TOTAL
Nature du contrôle	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprises associées ou contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Contrôle conjoint	Entreprise associée	Entreprise associée			Contrôle conjoint	
Solde au 31/12/2017	3 322	503	30	19	54	76		23	71	4 098	(40)	(40)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	263	32	3	2	5	3	(14)	2	(1)	295	(19)	(19)
Distributions de dividendes	(116)	(8)	(2)	(1)	(7)				(2)	(137)		
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	(219)									(219)		
Variations de périmètre	(4)					(78)	64		1	(17)		
Augmentations de capital			3						3	7	20	20
Autres variations	(3)		(1)			(1)				(5)	6	6
Ecarts de conversion	(37)			(4)			1	1	(2)	(40)		
Solde au 31/12/2018	3 207	526	32	15	53		52	27	71	3 982	(32)	(32)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	276	29	13	3	6		(24)	2	2	307	(27)	(27)
Distributions de dividendes	(123)	(8)	(8)	(2)	(4)				(2)	(147)		
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	177									177		
Var. de périmètre et augmentation du % de contrôle								34	4	38		
Augmentations de capital			(8)				37		2	31	20	20
Autres variations	2									2		
Ecarts de conversion	(8)			(1)	(1)		2		1	(7)		
Résultat de relution sur augmentation de capital												
SOLDE AU 31/12/2019	3 531	547	30	14	54		67	63	76	4 384	(39)	(39)

(a) Comptabilisé en « Autres provisions pour risques et charges » (voir note 27.2).

(b) La valeur mise en équivalence contient un goodwill de 513 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(c) La ligne « Var. de périmètre et augmentation du % de contrôle fait apparaître la prise de participation complémentaire réalisée fin septembre 2019 dans le groupe Lenton (cf. note 4) »

19.2 Informations sur CNP Assurances

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Pourcentage d'intérêt (a)	20,15%	20,15%
Juste valeur de la participation détenue (par référence au cours de Bourse)	2 453	2 562

(a) Voir note 2.3.3.

Les informations détaillées sur CNP Assurances sont publiées dans son document de référence disponible sur : <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Nos-publications/Les-documents-de-reference>

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres part du Groupe	19 393	17 781
Retraitements (titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 891)	(1 886)
Capitaux propres au % d'intérêt du Groupe La Poste	3 527	3 203
Écart d'acquisition net	4	4
VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE - BILAN GROUPE LA POSTE (a)	3 531	3 207

(a) La valeur des titres mis en équivalence CNP Assurances correspond à la quote-part du Groupe La Poste (20,15%) dans les capitaux propres de CNP Assurances tels que publiés au 31 décembre 2019, retraités des titres super-subordonnés à durée indéterminée (hors part du Groupe) émis auprès de tiers.

NOTE 20 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		498		303
Dépôts et cautionnements versés	10	25	10	25
Provisions sur dépôts et cautionnements versés			(1)	(0)
Instruments financiers dérivés	14	98	14	113
Prêts sociaux	3	56	3	59
Provisions sur prêts sociaux		(21)		(23)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	325		450	
Autres actifs financiers	122	73	56	49
Provisions sur autres actifs financiers		(26)		(26)
TOTAL	475	701	532	500

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018
	Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Softeam Group ^(a)	100%	136	
Crédit Logement	6%	94	102
XAnge Capital 2	36%	12	12
XAnge Digital 3	33%	20	20
KissKissBankBank	100%	30	24
Mandarine Gestion	12%	18	16
Domiserve	100%	38	27
LBP IC	100%	15	15
Transactis	50%	12	2
SFIL	5%	20	
Autres - entités françaises		53	47
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 44)		50	37
TOTAL		498	303

(a) Titres Softeam Group acquis en décembre 2019 (cf. note 4.1)

A l'exception de la société Softeam Group acquise en fin d'année 2019 et qui ne pouvait pas être consolidée pour des questions pratiques, les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 28.5.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme débloables à plus de 3 mois	325	400
OPCVM		50
TOTAL	325	450

Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

NOTE 21 ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITES BANCAIRES

- 21.1 Prêts et créances sur la clientèle
- 21.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit
- 21.3 Portefeuille de titres
- 21.4 Autres actifs financiers bancaires
- 21.5 Comptes de régularisation bancaires

21.1 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	703	670
Autres concours à la clientèle	103	126
Affacturage	5 574	4 446
Provisions	(84)	(115)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	6 295	5 127
Crédits de trésorerie	10 653	8 289
Crédits à l'habitat	78 082	70 606
Crédits à l'équipement	6 443	3 639
Autres crédits	3 118	6 077
Titres reçus en pension livrée	6 866	15
Provisions	(699)	(616)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	104 462	88 010
Opérations de location-financement (bailleur)	2 869	2 533
TOTAL	113 626	95 671

Une analyse de l'exposition aux risques des prêts à la clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des dépréciations est présentée dans la note 34.2.5.

Les opérations de location financement (bailleur) se traduisent au compte de résultat par des produits financiers s'élevant à 39 M€ en 2019.

21.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	364	254
Comptes et prêts au jour le jour	8	15 513
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	372	15 767
Comptes et prêts à terme	68 269	70 827
Titres reçus en pension livrée	1 892	665
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	70 161	71 492
Prêts subordonnés et participatifs	101	93
TOTAL	70 635	87 352

Les comptes et prêts à terme comprennent des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret A, le Livret de Développement Durable et le Livret d'Épargne Populaire.

L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit des activités bancaires est présentée en note 34.2.5.

21.3 Portefeuille de titres

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	25 247	20 298
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 821	3 284
Titres au coût amorti	28 068	23 582
Effets publics et valeurs assimilées	4 104	5 052
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 596	10 657
Actions et autres titres à revenu variable	112	80
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14 813	15 788
Effets publics et valeurs assimilées	1 375	1 842
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 328	5 538
OPCVM	1 152	1 060
Instruments de dettes	7 855	8 441
Instruments de capitaux propres	197	148
Prêts et avances	1 968	1 571
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêts	2 076	1 424
Instruments dérivés de cours de change / crédit	154	16
Dérivés / Juste valeur positive	2 231	1 440
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 251	11 600
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	207	82
TOTAL	55 338	51 052

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés des activités bancaires sont exposés en note 2.15.

Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers des activités bancaires sont exposées en note 35.2.

L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres des activités bancaires est présentée en note 34.2.5.

21.4 Autres actifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et cautionnements versés	858	792
Autres débiteurs divers ^(a)	430	448
Produits à recevoir	315	368
TOTAL	1 603	1 608

(a) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle.

21.5 Comptes de régularisation bancaires

Les comptes de régularisation des activités bancaires sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

Comptes de régularisation - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	58	48
Comptes d'encaissement	11	16
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	1	1
Autres actifs d'assurance	797	601
Autres comptes de régularisation actif	687	848
TOTAL	1 554	1 513

Comptes de régularisation - Passif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	9	7
Autres comptes de régularisation passif	2 298	2 353
TOTAL	2 306	2 360

NOTE 22 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2019			31/12/2018
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	129	(1)	128	120
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	26	(0)	26	12
TOTAL	156	(1)	154	132

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

NOTE 23 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes versés	163	147
Créances clients et comptes rattachés	2 493	2 402
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	(103)	(105)
Créances sur opérations du courrier international	853	770
Créances de CICE	2	337
Autres créances	627	624
Provisions sur autres créances	(20)	(20)
TOTAL	4 014	4 156

Les créances du courrier international (853 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier

international (voir note 32) pour 729 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

NOTE **24** Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
24.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

24.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Équivalents de trésorerie	1 842	1 637
Disponibilités	610	645
Caisse	5	4
TOTAL	2 456	2 286

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 152 millions d'euros (1 074 millions d'euros au 31 décembre 2018) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 659 millions d'euros (530 millions d'euros au 31 décembre 2018).

24.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 168	944
Banques centrales	21 245	1 062
TOTAL	22 412	2 007

NOTE **25** Actifs et passifs destinés à être cédés

Au 31 décembre 2019, ces actifs et passifs proviennent notamment de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois ainsi que, comme en 2018, d'immeubles sous compromis de vente.

NOTE 26 CAPITAUX PROPRES

- 26.1 Capital social
- 26.2 Dette hybride
- 26.3 Intérêts minoritaires

26.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Le capital est détenu à 73,7% par l'État et à 26,3% par la Caisse des Dépôts.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 euros à 4 euros, via une incorporation de réserves.
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 euros, dont 4 euros de nominal et 2 euros de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission.
- à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime

d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).

- entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe, avec 3 représentants au Conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 milliard d'euros relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 millions d'euros de la part de l'État et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 milliard d'euros, identique au premier, a été réalisé en avril 2012.

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

26.2 Dette hybride

Émission de titres subordonnés hybrides d'avril 2018

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de call au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe.

26.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 907 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 197 millions d'euros au 31 décembre 2018.

A fin 2019, ils correspondent pour l'essentiel aux titres perpétuels émis par La Banque Postale en novembre 2019 à hauteur de 750 M€ (voir note 1).

NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 27.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance
27.2 Autres provisions pour risques et charges

27.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques des activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Risque épargne logement	Provisions techniques d'assurance	TOTAL
Solde au 31/12/2017	294	2 376	2 669
Dotations de la période	0	191	191
Reprises de la période	(42)	(52)	(93)
Autres mouvements		(35)	(35)
Solde au 31/12/2018	252	2 479	2 732
Dotations de la période	0	142	142
Reprises de la période	(69)	(112)	(180)
Autres mouvements		42	42
SOLDE au 31/12/2019	184	2 552	2 736

La provision pour risque épargne logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'épargne logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 2.21).

Cette provision a fait l'objet d'une reprise nette de 69 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2019	Provision 2018	Mouvements nets 2018/2019
Ancienneté					
Plus de 10 ans	8 223		74	68	6
De 4 à 10 ans	16 862		90	126	(36)
Moins de 4 ans	2 009		9	38	(29)
Total PEL	27 094	16	172	232	(60)
Total CEL	4 269	110	12	20	(8)
TOTAL	31 363	126	184	252	(68)

27.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2019, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	43	19	145	207
Provisions courantes	47	112	300	459
Solde au 31/12/2017	90	131	446	667
Première application d'IFRS 9 ^(a)			63	63
Dotations de la période	24	57	74	155
Reprises pour utilisation	(21)	(13)	(110)	(145)
Reprises de provisions devenues sans objet	(25)	(63)	(31)	(118)
Autres mouvements	2	4	(13)	(7)
Provisions non courantes	18	3	104	124
Provisions courantes	52	114	325	491
Solde au 31/12/2018	70	117	428	615
Dotations de la période	27	19	109	155
Reprises pour utilisation	(16)	(58)	(95)	(169)
Reprises de provisions devenues sans objet	(20)	(23)	(38)	(81)
Autres mouvements	(2)	29	(44)	(17)
Provisions non courantes	14	9	93	116
Provisions courantes	45	75	267	386
SOLDE au 31/12/2019	59	83	360	503

(a) L'incidence de la première application d'IFRS 9 correspond à la provision pour engagement sur financement

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales, et comprenaient notamment à fin décembre 2018 une provision de 50 millions d'euros au titre de la sanction pécuniaire infligée par l'ACPR à La Banque Postale (réglée en 2019).

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2019 :

- une provision de 136 millions d'euros au titre de l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence contre deux sociétés du Groupe (du même montant au 31 décembre 2018).

- une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mises en équivalence pour 39 millions d'euros contre un montant de 32 millions d'euros au 31 décembre 2018 (voir note 19.1).
- divers risques liés à l'activité opérationnelle du Groupe.

NOTE 28 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 28.1 Détail des dettes financières
- 28.2 Échéancier des dettes financières
- 28.3 Variation des dettes financières
- 28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 28.6 Autres dettes financières

28.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	999	7 575	1 136	3 839
Emprunts obligataires		5 358	800	3 661
Passifs de location ^(a)	492	2 133		
Location-financement ^(a)			11	91
Bons La Poste	54		54	
Billets de trésorerie	300		150	
Concours bancaires courants	57		22	
Dépôts et cautionnements reçus	76	26	70	26
Autres dettes au coût amorti	19	58	29	62
Emprunts obligataires en juste valeur sur option	(0)	673	(0)	683
Emprunts couverts		444		435
Emprunts obligataires				
Dette subordonnée		444		435
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	14	29	9	46
Intérêts courus non échus sur emprunts	64		79	
Total dettes financières hors passifs de location	584	6 589	1 225	5 004
Passifs de location	492	2 133		
TOTAL COURANT ET NON COURANT	9 798		6 229	

(a) Les montants au 31 décembre 2018 ne sont pas retraités des effets IFRS 16. Au 31 décembre 2019, les dettes de location financement sont incluses dans les passifs de location comptabilisés en application de la norme IFRS 16.

La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2019 est la suivante : Euros 1971 millions d'euros, Livre sterling 526 millions d'euros, autres devises 128 millions d'euros

28.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Dettes financières au coût amorti								
Emprunts obligataires		800	2 420	1 421	2 938	2 240	5 358	4 460
Passifs de location	492	11	1 230	91	903		2 625	101
Bons La Poste	54	54					54	54
Billets de trésorerie	300	150					300	150
Concours bancaires courants	57	22					57	22
Dépôts et cautionnements reçus	76	70	24	23	2	2	103	95
Autres emprunts au coût amorti	19	29	58	62			77	91
Emprunts en juste valeur								
Emprunts obligataires			673	683			673	683
Emprunts couverts								
Dette subordonnée					444	435	444	435
Instruments financiers dérivés passifs	14	9	28	46	2		43	56
Intérêts courus non échus	64	79					64	79
TOTAL	1 076	1 225	4 433	2 326	4 289	2 677	9 798	6 229

28.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2019 et 2018, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie)	Passifs de location	Autres	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2017	6 297	(164)				3 089		
Flux ayant une incidence sur la trésorerie								
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	890				890			890
Remboursements des emprunts	(925)				(925)			(925)
Autres flux de financement	(55)			(12)	(66)			(66)
Flux sans incidence sur la trésorerie								
Variations non cash des emprunts de location financement	9							
Variations de périmètre et de change	36							
Variations de juste valeur (hors La Banque Postale)	(21)	22						
Autres flux non cash et reclassements	(4)	15				(9)		
Solde au 31/12/2018	6 229^(a)	(127)^(a)				3 080		
Flux ayant une incidence sur la trésorerie								
Encaissements provenant de nouveaux emprunts ^(b)	2 981				2 981			2 981
Remboursements des emprunts ^(c)	(1 948)				(1 948)			(1 948)
Remboursements des passifs de location			(529)		(529)		(34)	(563)
Autres flux de financement	38				38			38
Flux sans incidence sur la trésorerie								
Variation des icn sur instruments financiers	(16)							
Passifs de location au 1er janvier (initialisation IFRS 16)	(101)		2 570				138	
Augmentation des passifs de location			731				38	
Variations de périmètre et de change	15	4	(30)					
Variations de juste valeur (hors banque) ^(d)	(7)	2						
Autres flux non cash et reclassements	(3)	4	(67)			17		
Dette de filiales destinées à être cédées	(14)		(50)					
SOLDE au 31/12/2019	7 173^(a)	(116)^(a)	2 625^(a)			3 097	142	

(a) Voir note 29.1

(b) **Encaissements provenant de nouveaux emprunts**

La Poste a émis un emprunt obligataire double tranche le 17 septembre 2019 complété en octobre 2019 comptabilisé au coût amorti :

- Souche obligataire de 1 milliard d'euros au taux fixe de 0,375 % sur une durée de 8 ans (échéance septembre 2027) ;
- Souche obligataire de 700 millions d'euros au taux fixe de 1 % sur une durée de 15 ans (échéance septembre 2034).

Par ailleurs, des billets de trésorerie ont été émis pour 1 276 millions d'euros.

(c) **Remboursements des emprunts**

La Poste a remboursé au cours de l'exercice un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 800 millions d'euros émis en 2004 pour 580 millions d'euros et complété en 2007 pour 220 millions d'euros. Cet emprunt était comptabilisé au coût amorti. Par ailleurs, des billets de trésorerie ont été remboursés pour 1 126 millions d'euros.

(d) **Variation de juste valeur (hors banque)**

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » (- 2 millions d'euros en 2019, et + 5 millions d'euros en 2018).

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

28.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2019, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>					
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				580	
2006	2021	Euro	4,250%	1 000	Coût amorti
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019	2034	Euro	1,000%	700	Coût amorti
<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>				420	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				5 370	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2019, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	6 032	100%	(673)	5 358	89%
Emprunts taux variable			673	673	11%
<i>Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			673		
TOTAL DES EMPRUNTS	6 032	100%		6 032	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2019, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représentent 673 millions d'euros, soit 11,2 % du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 580 millions d'euros.

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2019 est intégralement libellée en euros.

La dette subordonnée, libellée en dollars, fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie par le biais d'un *cross-currency swap* permettant de couvrir le risque de change et le risque de taux.

28.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2019		Juste valeur au 31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	111		123	
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		10		8
TOTAL	111	10	123	8
Dérivés de couverture				
Couverture de juste valeur				
Couverture de flux de trésorerie	1	25	1	46
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	112	36	124	55
Autres				
Instruments dérivés de change		7	3	1
Instruments dérivés sur fonds dédiés				
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	112	43	127	56
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	7		7	

28.6 Autres dettes financières

Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. À fin 2019, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2019 ont une échéance de trois mois au plus, et représentent un montant de 300 millions

d'euros contre un montant de 150 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 29 DETTE NETTE DU GROUPE

29.1 Situation de la dette nette du Groupe

29.2 Évolution de la dette nette du Groupe

29.1 Situation de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	24	2 456	2 286
Dérivés actifs associés à la dette	20	112	127
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif	15	4	0
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	20	325	450
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		439	(76)
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		3 336	2 787
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	28	6 589	5 004
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	28	584	1 225
Passifs de location		2 625	
Dette brute (2)		9 798	6 229
DETTE NETTE (2)-(1)		6 462	3 442
Incidence de l'entrée en vigueur d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019		2 469	
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2019 hors incidence d'IFRS 16 à l'ouverture		551	

29.2 Évolution de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT (a)	1 988	962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(1 368)	(684)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(125)	(220)
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie (b)		(1 493)	(904)
Emission hybride	TFT		744
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(221)	(171)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(27)	(23)
Charge nette d'intérêts financiers		(213)	(157)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		5	(10)
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute		10	(36)
Variation non cash des dettes de location-financement (IAS 17)			(9)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(664)	
Primes et frais d'émission			(12)
Dette nette de filiales destinées à être cédées		56	
Autres éléments (c)		8	(5)
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(1 046)	320
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1^{er} janvier		(551)	378
Dette nette à l'ouverture		(3 442)	(3 820)
Incidence de l'entrée en vigueur d'IFRS 16 au 1 ^{er} janvier 2019		(2 469)	
Dette nette à la clôture		(6 462)	(3 442)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette et les dividendes versés aux intérêts minoritaires.

NOTE 30 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 30.2 Description des avantages du personnel
- 30.3 Hypothèses actuarielles
- 30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 30.6 Sorties de trésorerie attendues

30.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2019 :

(en millions d'euros)	31/12/2018		Augmentat ion	Diminution pour utilisation	Coût financier net	Autres variations	31/12/2019	
	Courant	Non courant					Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	8	233	4	(8)	4	8	7	243
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	13	422	34	(8)	6	56	16	507
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		52	3	(18)	1	10		47
Avantages postérieurs à l'emploi	21	707	41	(34)	11	73	23	796
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	386	1 462	95	(391)	5		402	1 155
Indemnités de rupture	109	33	1	(4)		1	107	32
Congés longue maladie / longue durée	35	53	1	(7)			48	33
Compte Epargne temps	128	120	13	(5)			132	124
Autres avantages à long terme	1	13	1	(2)			1	12
Autres avantages du personnel	272	218	15	(17)		1	288	201
TOTAL	679	2 388	152	(442)	16	74	713	2 152

30.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au Groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

30.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des

retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

30.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances,
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

30.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

30.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

30.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2019 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert jusqu'au 31 mars 2021, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

30.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs,

exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

30.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2018).
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2019 d'environ 31 millions d'euros.
- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2019				
Zone Euro	0,2%	0,5%	0,8%	1,1%
Zone UK	1,3%	1,6%	1,8%	2,0%
2018				
Zone Euro	0,7%	1,3%	1,6%	1,7%
Zone UK	2,0%	2,3%	2,5%	2,7%

30.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2019	2018
Engagement en début de période	907	900
Coût des services rendus	43	40
Coût de désactualisation	16	17
Réduction / liquidation de régimes		
Prestations payées	(32)	(27)
Contribution des salariés	2	2
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses	94	1
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	(4)	(30)
Écarts de conversion	12	(1)
Variation de périmètre	2	6
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	1 040	907
Actifs de couverture en début de période	179	187
Rendement attendu des actifs	5	5
Contribution de l'employeur	20	9
Contribution des salariés	2	1
Prestations payées	(16)	(11)
Écarts actuariels	20	(10)
Écarts de conversion	10	(1)
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	220	179
Engagement	1 040	907
Actifs de couverture	(220)	(179)
PROVISION	819	728
dont provision non courante	796	707
dont provision courante	23	21

Variation des écarts actuariels (comptabilisée en « Autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2019	2018
Pertes (gains) actuariels en début de période	53	71
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	94	1
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	(4)	(30)
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(20)	10
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	122	53

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	31/12/2019	31/12/2018
Actions	20%	18%
Fonds d'investissement diversifiés	24%	43%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	21%	19%
Contrats d'assurances	14%	16%
Autres	22%	5%

Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 95 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

30.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2019	2018
Coût des services rendus	43	40
Coût de désactualisation	16	17
Rendement attendu des actifs	(5)	(5)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	54	52

30.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2020	25
2021	17
2022	19
2023	20
2024	22

Au 31 décembre 2019, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

NOTE 31 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 31.1 Dettes envers les établissements de crédit
- 31.2 Dettes envers la clientèle
- 31.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

31.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	1 154	1 263
Autres sommes dues	25	15
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 178	1 279
Titres donnés en pension livrée	25 367	14 618
Comptes et emprunts à terme	4 170	2 980
Dettes envers les établissements de crédit à terme	29 537	17 599
TOTAL	30 715	18 877

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit:

	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
(en millions d'euros)	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 178	1 279					1 178	1 279
Dettes envers les établissements de crédit à terme	16 645	17 016	5 651	230	7 240	353	29 537	17 599
TOTAL	17 824	18 295	5 651	230	7 240	353	30 715	18 877

31.2 Dettes envers la clientèle

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle des activités bancaires ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Livret A	61 498	60 616
PEL et CEL	31 365	31 805
Autres comptes à régime spécial	22 060	22 110
Comptes d'épargne à régime spécial	114 922	114 532
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	70 642	65 662
Emprunts clientèle	1 255	822
Comptes à terme	37	52
Titres et valeurs donnés en pension	2 725	3 934
Autres sommes dues à la clientèle	964	800
Dettes envers la clientèle	75 623	71 270
TOTAL	190 546	185 802

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les fonds des livrets A de la Banque Postale, qui étaient accueillis auparavant par la Caisse Nationale d'Épargne, sont repris en direct par La Banque Postale. Cette disposition fait suite à la loi de

banalisation de la distribution du livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne.

31.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées ^(a)	3 097	3 080
Emprunts obligataires	12 855	8 823
Certificats de dépôts	10 884	8 110
Dettes représentées par un titre	26 836	20 013
Dépôts de garantie reçus	1 327	1 067
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat ^(b)	1 445	631
Instruments dérivés de couverture	591	348
Passifs de location des activités bancaires ^(c)	142	
Autres passifs financiers ^(d)	1 620	1 700
TOTAL	31 961	23 759

(a) La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale.

(b) Les « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » correspondent principalement à des instruments dérivés de taux.

(c) cf. note 3

(d) Les autres passifs financiers comprennent notamment un montant de 291 millions d'euros au titre d'options de rachat accordées à des minoritaires.

L'échéancier des dettes représentées par un titre se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Dettes représentées par un titre	12 883	8 356	2 849	1 698	11 104	9 959	26 836	20 013

NOTE 32 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 110	2 116
Dettes fiscales et sociales	1 847	1 906
Dettes fournisseurs d'immobilisations	293	328
Dettes sur opérations du courrier international	729	674
Avances et acomptes clients	188	177
Autres dettes d'exploitation	281	231
TOTAL	5 448	5 432

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES

33.1 Risque de crédit et de contrepartie

33.2 Risque de liquidité

33.3 Risque de taux

33.4 Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du Groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le Groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et en devises étrangères.

Le Groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le Groupe La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2019, il ne comporte pas d'observations particulières.

33.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement, des instruments dérivés et des créances des clients.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le Groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées (produits structurés ou à capital non garantis) et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce

titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité Financier du Groupe.

En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

33.2 Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au Groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation (en termes de montant et de délai d'obtention) avec les besoins du Groupe.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou quotidiennes suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est traité :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un

montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 (renouvelable deux fois un an), pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire (voir note 38.3.2) ;

- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à plus de 3 mois d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini par le Comité Financier du Groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme (Negociable European Commercial Paper et Euro Commercial Paper) afin de pallier les creux de trésorerie et de dettes obligataires (senior, hybride ou green) pour assurer les besoins long terme du Groupe.

- Par le suivi prospectif d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

31/12/2019	Montant au bilan	Flux 2020		Flux 2021		Flux 2022 - 2024		Flux 2025 et au-delà	
(en millions d'euros)		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	6 032	164		164	1 000	320	2 000	224	2 950
Emprunts au coût amorti	5 358	138		138	1 000	269	1 420	224	2 950
Emprunts en juste valeur	673	25		25		51	580		
Dettes subordonnées	444	24		24		71		448	445
Autres dettes financières	3 216	59	979	50	424	107	896	164	910
Passifs de location	2 625	59	479	50	403	107	835	164	902
Bons La Poste	54		54						
Billets de trésorerie	300		300						
Concours bancaires courants	57		57						
Dépôts et cautionnements reçus	103		76		6		18		3
Autres dettes au coût amorti	77		13		15		44		6
Instruments dérivés	(69)	(30)		(31)		(64)	27	2	
Dérivés au passif	43	(5)		(7)		(14)	27	2	
Dérivés à l'actif	(112)	(25)		(25)		(50)			
TOTAL	9 622	216	979	206	1 424	433	2 924	837	4 305

33.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le Groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement eonia et euribor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les conditions de marché sont plus favorables qu'historiquement.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le Groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marchés, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution

défavorable des taux de marchés (avec une alerte en cas d'impact estimé supérieur à 10 millions d'euro). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du Groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (idem en 2018).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 6,5 millions d'euros (contre 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2018), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

33.4 Risque de change

Le Groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et GeoPost exerce des activités internationales, à partir de la France ou des filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le Groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises
- les dettes financières et les prêts libellés en devises
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le Groupe

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le Groupe a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à sa dette subordonnée en dollars US (500 millions de dollars), couverte à 100% à l'aide d'un swap de devises euro dollars

- à ses titres de participation en dollar US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars (34 millions de dollars)
- aux expositions commerciales matérielles en devises chez ses filiales (notamment Asendia et DPD UK).

D'autres instruments financiers dérivés de change, non qualifiés en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellés dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du Groupe.

Au 31 décembre 2019, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à +18 millions d'euros provenant pour l'essentiel de la livre sterling (+14 M€). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2019 n'est pas significative.

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

34.1 Les facteurs structurels de risques

34.2 Risques de crédit

34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

34.4 Risque de liquidité

34.5 Risque de taux

34.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale a établi une cartographie de l'ensemble des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée. Cette cartographie fait l'objet d'un suivi régulier pour identifier ceux qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont également liés à son activité de banque de détail : risque de liquidité et risque de taux associés à la fonction de transformation des ressources clientèles à vue en emplois longs, risque de crédit sur les concours octroyés à sa clientèle et risques opérationnels sur l'activité bancaire. Le risque de marché représente également un facteur structurel de risque que La Banque Postale surveille de manière rapprochée. La Banque Postale est également exposée aux risques liés à ses filiales et participations dans des entreprises d'assurance.

34.2 Risque de crédit

34.2.1. Cadre général

La Direction des risques Groupe couvre le risque de crédit à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaires au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement Européen et du conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et la maîtrise des risques associés sous la supervision de la Direction des Risques Groupe (DRG).

34.2.2. Dégradation significative du risque de crédit – les principes

Les principes

La Banque Postale définit sept principes d'évaluation de la dégradation conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket* 1 à *bucket* 2.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : La norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

La Banque Postale considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan)

Principe 2 – Indicateur de notation pour le suivi de la qualité de crédit : Le Groupe suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. À un instant donné, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, la Banque dispose d'un système de notation issu :

- des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques ou,
- d'une base de données collectant les notations externes dans l'objectif de les conserver.

Les systèmes de suivi de gestion des risques de la Banque collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le 1^{er} principe.

Lorsque la Banque ne dispose pas de modèles de notation ou de système de collecte de notation (donc n'utilise pas de notation comme donnée d'entrée dans le portefeuille) elle peut utiliser d'autres éléments d'évaluation. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est basée sur la note et est éventuellement complétée d'analyses quantitatives et/ou qualitatives par le métier concerné.

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de backstop : En complément du principe 1, la Banque ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le Groupe est une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du Groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- Indicateur de notation : La frontière absolue selon le niveau de qualité de crédit considéré comme très dégradé est fixée par type d'actif.
- Indicateur d'impayé : un arriéré de paiement de plus de 30 jours. Selon IFRS 9 un arriéré de paiement de plus de 30 jours est considéré comme

une dégradation significative du risque de crédit puisqu'un impayé de 30 jours est un indicateur de baisse de la qualité de crédit.

Principe 4 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail : L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut se produisant sur la durée de vie restante de l'actif. Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut à durée de vie, la norme IFRS 9 permet d'utiliser l'indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois si cette appréciation est une estimation raisonnable de celle à maturité.

Principe 5 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : La norme IFRS 9 permet l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *Low Credit Risk* » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « *investment grade* » qui correspondrait un échelon de crédit selon le règlement « CRR » inférieur ou égal à 3. Cette exemption s'applique uniquement aux titres de dettes conformément aux lignes directrices de l'ABE.

La Banque Postale n'a pas recours à l'exemption de *Low Credit Risk* pour ses opérations de crédit. Toutefois cette exception est utilisée pour les titres de dettes, lors de la validation du *bucket* conformément au principe 6.

Principe 6 – prise en compte des informations qualitatives : Sur le portefeuille hors clientèle de détail, la présomption du passage en *bucket* 2 nécessite une analyse qualitative spécifique en comité Watch List pour confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation.

Un actif restructuré pour cause de difficultés financières de la contrepartie reste 12 mois en défaut, puis si aucun incident n'est constaté il repasse en *bucket* 2 pour une période de 24 mois conformément à la réglementation prudentielle.

Principe 7 – passage en *bucket* 2 avant le défaut : conformément à IFRS 9, la Banque doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant que qu'ils ne soient en défaut. À titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en *bucket* 2 avant leur entrée en défaut.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket* 2 d'un engagement sont décrits par classe d'expositions:

- Clientèle de détail – particuliers
- Clientèle de détail – professionnels
- Administrations Centrales & Banques Centrales
- Établissements de crédit
- Entreprises
- Entités du Secteur Public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail). D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte suite à une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du Groupe ayant une bonne connaissance de leur contrepartie ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées, et doivent détecter sans délai les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket* 3 ou en *bucket* 2 sont classés en *bucket* 1. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

34.2.3. Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL), doit refléter une mesure des montants possibles probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations disponibles. Cette méthodologie est décrite à la Note 2.15.7 (Méthodologie de provisionnement du *bucket* 1 et du *bucket* 2)

Perte de crédit attendue à 12 mois ($ECL_{12\text{mois}}$)

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L' $ECL_{12\text{mois}}$ représente la part des pertes de crédit attendues à maturité d'un instrument financier suite à un événement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket* 1 et dont la maturité est inférieure ou égale à un an.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime})

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Banque postale calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la maturité maximale retenue est de 12 mois, la Banque dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par la Banque, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau Groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêté (PDPit). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PDTC) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « *Point in Time* » (PiT), basées sur l'évaluation future et actuelle, ce paramètre est lié au client et au produit.

La probabilité de défaut « *point in time* » est utilisée pour les portefeuilles pour lesquels le Groupe est doté d'une notation interne.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte la notion de *forward looking* et l'écoulement du temps.

Le Groupe a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue à minima annuellement.

Exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (cash flow projetés). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée)

converti en équivalent crédit (FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, la banque applique un taux de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle du taux.

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future. Le « *Forward Looking* » repose sur une approche modélisée et une approche à jugement d'expert. Le Groupe retient trois scénarios (central, alternatif favorable et alternatif dégradé) définis par le département des Études Économiques du Groupe. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de 3 ans.

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de la banque avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut life time de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraines).
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios de Stress Tests : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS9 à quantifier des risques ou des pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt recherché des scénarios dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables

macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par les économistes de la banque.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

34.2.4. Mise en œuvre opérationnelle

Les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques Groupe.

34.2.5. Exposition au risque de crédit

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différents stades de dépréciations (« Actifs sains - *Bucket 1* », « Actifs dégradés - *Bucket 2* » et « Actifs dépréciés - *Bucket 3* ») ainsi que la définition des actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création sont explicités dans la note 34.2.2 - Dégradation significative du risque de crédit - les principes.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte relatifs à la survenance d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers au coût amorti

31/12/2019	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)			
Titres au coût amorti	28 074	(6)	28 068
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 636	(1)	70 635
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	114 450	(822)	113 628
TOTAL	213 160	(829)	212 331

31/12/2018	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)			
Titres au coût amorti	23 584	(3)	23 582
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	87 353	(2)	87 352
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	96 500	(764)	95 736
TOTAL	207 438	(768)	206 670

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er Janvier 2019	203 581	(84)	2 413	(117)	1 444	(567)	207 438	(768)	206 670
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(517)	2	293	10	225	(75)		(63)	(63)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		5		(48)				(43)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		(3)		48				44	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)		1				(72)		(70)	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)				14		(51)		(37)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		(0)				22		21	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)				(4)		25		21	
Total après transfert	203 064	(81)	2 706	(107)	1 668	(642)	207 438	(831)	206 608
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 616	(18)	400	(42)	(294)	62	5 722	1	5 723
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	41 820	(130)	938	(83)	341	(144)	43 098	(357)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(36 205)	112	(538)	40	(509)	116	(37 251)	269	
Passage à perte					(116)	90	(116)	90	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(10)		(10)		
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	1				(1)		1		
Total	208 680	(100)	3 106	(150)	1 374	(580)	213 160	(829)	212 330
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts	1						1		1
Au 31 Décembre 2019	208 681	(100)	3 106	(150)	1 374	(580)	213 160	(829)	212 331

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er Janvier 2018	185 447	(52)	4 982	(160)	1 377	(544)	191 806	(755)	191 051
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 771	(6)	(2 059)	29	287	(57)		(34)	(34)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		2		(50)				(48)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		(8)		76				68	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)		0				(49)		(49)	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)		(0)		17		(65)		(48)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		(0)				19		19	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)				(13)		37		24	
Total après transfert	187 218	(58)	2 923	(130)	1 665	(601)	191 806	(789)	191 017
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	16 363	(26)	(510)	13	(221)	34	15 631	21	15 653
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	48 921	(50)	521	(35)	353	(167)	49 795	(252)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(32 558)	24	(1 009)	48	(474)	110	(34 041)	182	
Passage à perte					(113)	91	(113)	91	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	(11)		(12)		13		(9)		
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	10		(10)						
Total	203 581	(84)	2 413	(117)	1 444	(567)	207 438	(768)	206 670
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts									1
Au 31 Décembre 2018	203 581	(84)	2 413	(117)	1 444	(567)	207 438	768	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	31/12/2019	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	14 700	(4)
TOTAL	14 700	(4)

(en millions d'euros)	31/12/2018 retraité	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	15 708	(4)
TOTAL	15 708	(4)

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 1er Janvier 2019	15 708	(3)					15 708	(4)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 045)		38	(1)			(1 008)	(1)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	4 747		37				4 785	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(6 179)						(6 179)	
Passage à perte								
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres	386			(1)			386	(1)
Au 31 Décembre 2019	14 663	(3)	38	(1)			14 700	(4)

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL	
	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Au 1er Janvier 2018	16 401	(2)					16 401	(2)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(693)	(2)					(693)	(2)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	8 754						8 754	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 998)						(8 998)	
Passage à perte								
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres	(449)	(2)					(449)	(2)
Au 31 Décembre 2018	15 708	(3)					15 708	(4)

Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)

(en millions d'euros)	31/12/2019		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	29 051		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		40	
Total des engagements de financement et de garantie	29 051	40	29 010

(en millions d'euros)	31/12/2018		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
Engagements de financement et de garantie	27 128		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		47	
Total des engagements de financement et de garantie	27 128	47	27 081

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a) - (b)
Au 1er Janvier 2019	26 842	24	257	9	29	14	27 128	47	27 081
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(177)	(0)	167		9	(3)		(4)	4
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		(1)		1				(0)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		1		(1)				(0)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)		(0)				0		0	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						0		0	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)						(4)		(4)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)						(0)		(0)	
Total après transfert	26 666	23	424	9	38	11	27 128	43	27 085
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	1 879	2	51	5	(8)	(10)	1 923	(3)	1 925
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	11 802	34	182	8	14	6	11 998	49	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(9 923)	(33)	(131)	(4)	(22)	(16)	(10 075)	(52)	
Au 31 Décembre 2019	28 545	25	475	14	30	1	29 051	40	29 010

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a) - (b)
Au 1er Janvier 2018	22 293	26	489	21	46	15	22 828	63	22 765
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(28)	2	4	(8)	24	2		(4)	4
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		(1)		4				3	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		3		(12)				(9)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						4		4	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						1		1	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)						(3)		(3)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)									
Total après transfert	22 265	29	493	13	70	17	22 828	59	22 769
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 578	(5)	(236)	(4)	(42)	(3)	4 300	(12)	4 312
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	13 169	12	88	4	7	3	13 263	20	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 591)	(17)	(324)	(8)	(48)	(6)	(8 963)	(32)	
Au 31 Décembre 2018	26 842	24	257	9	29	14	27 128	47	27 081

Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances

classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
31/12/2019			
Prêts et créances sur la clientèle	114	(10)	104
Titres de dettes			
TOTAL	114	(10)	104

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
31/12/2018			
Prêts et créances sur la clientèle	91	(10)	81
Titres de dettes			
TOTAL	91	(10)	81

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *bucket* 2 (actifs dégradés) ou *bucket* 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket* 1 (actifs sains) en cas d'amélioration ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative

de la qualité de crédit. Le montant de la dépréciation est ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est la suivante :

	31/12/2019
(en millions d'euros)	Transfert en Bucket 1
Prêts et créances sur la clientèle	17
Titres de dettes	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	17

	31/12/2018
(en millions d'euros)	Transfert en Bucket 1
Prêts et créances sur la clientèle	15
Titres de dettes	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	15

c. Concentration du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail	68 806	2 216	1 145	72 167
Administration	101 260	1	1	101 262
Banques centrales	0			0
Etablissements de crédit	4 506			4 506
Sociétés financières	8 289	18		8 306
Sociétés non financières	25 820	871	228	26 919
Dépréciations	(100)	(150)	(580)	(829)
TOTAL	208 581	2 956	794	212 331

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail	64 679	2 292	1 210	68 181
Administration	97 558	2	30	97 591
Banques centrales	15 500			15 500
Etablissements de crédit	4 108		15	4 123
Sociétés financières	1 592	10		1 602
Sociétés non financières	20 144	110	188	20 441
Dépréciations	(84)	(117)	(567)	(768)
TOTAL	203 498	2 296	876	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail				
Administration	4 415			4 415
Banques centrales				
Etablissements de crédit	8 956	10		8 966
Sociétés financières	179			179
Sociétés non financières	1 113	28		1 141
TOTAL	14 663	38		14 700
Dont dépréciations	(3)	(1)		(4)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
Clientèle de détail				
Administration	5 407			5 407
Banques centrales				
Etablissements de crédit	8 962			8 962
Sociétés financières	85			85
Sociétés non financières	1 254			1 254
TOTAL	15 708			15 708
Dont dépréciations	(4)			(4)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

	Au 31/12/2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail	10 919	196	26	11 141
Administration	5 522			5 522
Banques centrales				
Etablissements de crédit	1 621	100		1 721
Sociétés financières	2 312			2 312
Sociétés non financières	8 171	180	4	8 354
Provisions ^(a)	(25)	(14)	(1)	(40)
TOTAL	28 520	462	29	29 010

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
Clientèle de détail	10 621	207	28	10 856
Administration	6 042	3		6 044
Banques centrales				
Etablissements de crédit	1 579			1 579
Sociétés financières	2 120			2 120
Sociétés non financières	6 480	48	1	6 529
Provisions ^(a)	(24)	(9)	(14)	(47)
TOTAL	26 819	248	15	27 081

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Exposition au risque de crédit - Retail par classe de notes

Actifs financiers au cout amorti

	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
PD < 1%	57 456	15		57 471
1% < PD < 3%	8 081	169		8 250
3% < PD < 10%	3 246	735		3 982
PD > 10%	22	1 296		1 318
Contrat douteux - contentieux			1 145	1 145
TOTAL	68 806	2 216	1 145	72 167

Actifs financiers au cout amorti

	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
PD < 1%	53 816	33		53 848
1% < PD < 3%	7 687	186		7 873
3% < PD < 10%	3 174	752		3 926
PD > 10%	2	1 321		1 323
Contrat douteux - contentieux			1 210	1 210
TOTAL	64 679	2 292	1 210	68 181

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

Au 31/12/2019				
Montant de l'engagement				
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
PD < 1%	9 691	7		9 698
1% < PD < 3%	957	46		1 003
3% < PD < 10%	269	38		307
PD > 10%	1	105		106
Contrat douteux - contentieux			26	26
TOTAL	10 919	196	26	11 141

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

Au 31/12/2018				
Montant de l'engagement				
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
PD < 1%	9 429	6		9 435
1% < PD < 3%	934	49		984
3% < PD < 10%	257	37		294
PD > 10%	1	114		115
Contrat douteux - contentieux			28	28
TOTAL	10 621	207	28	10 856

Exposition au risque de crédit – Corporate

Actifs financiers au cout amorti

Au 31/12/2019				
Valeur comptable brute				
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	1 569	2	3	1 574
AA	9 978	54	34	10 067
A	3 393	6	0	3 399
Autres	19 168	828	190	20 186
TOTAL	34 108	889	228	35 225

Actifs financiers au cout amorti

Au 31/12/2018				
Valeur comptable brute				
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	570			570
AA	1 155	1	15	1 171
A	1 623		26	1 650
Autres	18 387	118	147	18 652
TOTAL	21 736	119	188	22 044

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2019			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA				
AA	268			268
A	290			290
Autres	734	28		762
TOTAL	1 291	28		1 319

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	1			1
AA	154			154
A	290			290
Autres	894			894
TOTAL	1 339			1 339

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2019			
	Montant de l'engagement			TOTAL
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	725			725
AA	2 469	1		2 470
A	2 265	5		2 269
Autres	5 024	174	4	5 202
TOTAL	10 483	180	4	10 667

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	40			40
AA	476			476
A	1 446			1 446
Autres	6 639	48	1	6 687
TOTAL	8 600	48	1	8 649

Exposition au risque de crédit - Administration et banques centrales

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable brute			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	2 886			2 886
AA	88 158			88 158
A	2 825	1	1	2 827
Autres	7 391	1		7 392
TOTAL	101 261	1	1	101 262

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	17 625			17 625
AA	88 302			88 302
A	336			336
Autres	6 796	2	30	6 828
TOTAL	113 058	2	30	113 091

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2019			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)				
AAA	805			805
AA	2 836			2 836
A	404			404
Autres	370			370
TOTAL	4 415			4 415

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	1 572			1 572
AA	2 823			2 823
A	434			434
Autres	579			579
TOTAL	5 407			5 407

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA				
AA	1 147			1 147
A	3 256			3 256
Autres	1 119			1 119
TOTAL	5 522			5 522

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	8			8
AA	202			202
A	149			149
Autres	5 683	3		5 686
TOTAL	6 042	3		6 044

Exposition au risque de crédit - Établissements de crédit

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	1			1
AA	2 177			2 177
A	1 828			1 828
Autres	500			500
TOTAL	4 506			4 506

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA	181			181
AA	23			23
A	3 176			3 176
Autres	727		15	742
TOTAL	4 108		15	4 123

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2019			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	50			50
AA	756			756
A	5 138			5 138
Autres	3 011	10		3 021
TOTAL	8 956	10		8 966

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Juste valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	353			353
AA	2 290			2 290
A	3 199			3 199
Autres	3 120			3 120
TOTAL	8 962			8 962

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2019			
	Montant de l'engagement			TOTAL
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA				
AA	1 121			1 121
A	500			500
Autres		100		100
TOTAL	1 621	100		1 721

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			TOTAL
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
AAA				
AA	4			4
A	1 257			1 257
Autres	318			318
TOTAL	1 579			1 579

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2019			
	Valeur comptable brute			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	194 520	3 102	1 340	198 963
Autres pays de l'UE	13 644	3	19	13 667
Autres pays d'Europe	78	0	1	79
Autres	438	0	13	452
Dépréciations	(100)	(150)	(580)	(829)
TOTAL	208 581	2 956	794	212 331

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	194 744	2 411	1 391	198 546
Autres pays de l'UE	7 991	2	6	7 999
Autres pays d'Europe	111		5	117
Autres	735		41	776
Dépréciations	(84)	(117)	(567)	(768)
TOTAL	203 498	2 296	876	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2019			
	Juste Valeur			TOTAL
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	5 065	19		5 085
Autres pays de l'UE	6 090	18		6 108
Autres pays d'Europe	367			367
Autres	3 140			3 140
TOTAL	14 663	38		14 700
Dont dépréciations	(3)	(1)		(4)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018		
	Juste Valeur		
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité	
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)
France (y compris DOM-TOM)	4 559		4 559
Autres pays de l'UE	6 695		6 695
Autres pays d'Europe	714		714
Autres	3 740		3 740
TOTAL	15 708		15 708
Dont dépréciations	(4)		(4)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2019			
	Montant de l'engagement			TOTAL
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	28 020	475	30	28 526
Autres pays de l'UE	510	0		511
Autres pays d'Europe	2	0		2
Autres	12	0		12
Provisions ^(a)	(25)	(14)	(1)	(40)
TOTAL	28 520	462	29	29 010

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			TOTAL
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en millions d'euros)			(Bucket 3)	
France (y compris DOM-TOM)	25 787	257	29	26 072
Autres pays de l'UE	1 028			1 028
Autres pays d'Europe	10			10
Autres	18			18
Provisions ^(a)	(24)	(9)	(14)	(47)
TOTAL	26 819	248	15	27 081

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

34.2.6. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2019							
(en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Grèce		0	0			0	0,0%
Irlande	2		2			2	0,0%
Italie	292	681	973	3		976	0,9%
Portugal	420		420			420	0,4%
Espagne	1 743	196	1 939			1 939	1,8%
TOTAL GIIPes	2 458	877	3 334	3		3 337	3,1%
Allemagne	2 795		2 795	228		3 023	2,9%
Autriche	14		14			14	0,0%
Belgique	3 660		3 660	310		3 970	3,7%
France	87 151	629	87 780	6 328	761	94 869	89,5%
Luxembourg	57		57			57	0,1%
Pays Bas	178		178			178	0,2%
Pologne	16		16			16	0,0%
Roumanie							
Slovénie	5		5			5	0,0%
Suisse	29		29			29	0,0%
TOTAL EUROPE	93 905	629	94 534	6 866	761	102 161	96,3%
Reste du monde	539		539			539	0,5%
TOTAL	96 902	1 506	98 407	6 869	761	106 037	100%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Exposition directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

31/12/2018 retraité							
(en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total expositions directes	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes	Exposition en %
Grèce							
Irlande							
Italie	158	849	1 007	184		1 192	1,1%
Portugal	302	249	552			552	0,5%
Espagne	112	723	835			835	0,8%
TOTAL GIIPes	573	1 822	2 395	184		2 579	2,4%
Allemagne	3 240		3 240			3 240	3,1%
Autriche	15		15			15	0,0%
Belgique	3 073		3 073			3 073	2,9%
France	103 822	155	103 977	31	669	104 677	98,7%
Luxembourg	194		194			194	0,2%
Pays Bas	152		152			152	0,1%
Pologne	17		17	26		43	0,0%
Roumanie	20		20			20	0,0%
Slovénie	5		5			5	0,0%
Suisse	29		29			29	0,0%
TOTAL EUROPE	110 566	155	110 721	57	669	111 447	96,8%
Reste du monde	949		949	166		1 116	1,1%
TOTAL	112 089	1 977	114 065	408	669	115 142	100%

34.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

34.3.1. Opérations sur les instruments dérivés : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des valeurs de marchés des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture :

	31/12/2019							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
(en millions d'euros)	ACTIF				PASSIF			
Instruments de taux d'intérêt	44	895	549	1 488	5	197	379	582
Swaps de taux d'intérêts	44	895	549	1 488	5	197	379	582
Options caps floors collars taux								
Instruments de devises					9			9
Opérations fermes de change					9			9
Instruments de crédit								
Autres instruments								
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	44	895	549	1 488	14	197	379	591

	31/12/2018							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
(en millions d'euros)	ACTIF				PASSIF			
Instruments de taux d'intérêt	31	518	610	1 159	11	89	229	329
Swaps de taux d'intérêts	3	518	610	1 130	11	89	229	329
Options caps floors collars taux			0	0				
Autres instruments de taux d'intérêts	29			29				
Instruments de devises					14	5		18
Opérations fermes de change					14	5		18
Instruments de crédit								
Autres instruments								
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture	31	518	610	1 159	25	94	229	348

Instruments dérivés de transaction :

	31/12/2019							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
(en millions d'euros)	ACTIF				PASSIF			
Instruments de taux d'intérêt	19	227	457	703	16	210	423	650
Futures								
FRA								
Swaps de taux d'intérêts	17	208	440	665	15	190	404	609
Options Caps-floors-collars	2	19	18	39	1	20	20	41
Autres instruments de taux d'intérêts								
Instruments de devises	112	24	3	139	37	24	2	63
Opérations fermes de change	112	24	3	139	37	24	2	63
Opérations de change								
Instruments de crédit		43		43		58		58
Autres instruments					0	11		12
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	131	294	460	885	53	303	426	783

	31/12/2018							
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
(en millions d'euros)	ACTIF				PASSIF			
Instruments de taux d'intérêt	6	222	169	397	5	206	211	421
Swaps de taux d'intérêts	6	211	167	383	5	194	207	406
Options Caps-floors-collars	0	12	2	14	0	11	4	15
Autres instruments de taux d'intérêts								
Instruments de devises	13	46	0	59	34	46		80
Opérations fermes de change	13	46	0	59	34	46		80
Instruments de crédit		2		2		13		13
Autres instruments						12	3	16
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction	19	271	169	458	39	277	214	530

34.3.2. Cadre Général stratégie de gestion des risques

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génèrent des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. L'opportunité de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture a été retenue par le Groupe La Banque Postale. Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Réforme des taux d'intérêts de référence

Le nouveau Règlement Benchmark UE 2016/1011, également appelé BMR (« *Benchmark Regulation* ») est la réponse législative européenne pour renforcer le cadre réglementaire applicable aux taux d'intérêt de référence, et en particulier les taux IBORs (*InterBank Offered Rates*). La réforme des taux d'intérêt de référence s'entend du remplacement ou du changement de mode de détermination, à l'échelle d'un marché, d'un taux d'intérêt de référence actuel par un taux de référence alternatif. Elle va toucher des taux de la zone euro (EONIA, EURIBOR) mais également hors zone Euro (LIBOR).

Ce règlement est applicable depuis le 1er janvier 2018, mais une période transitoire pour son application a été prévue en raison des complexités opérationnelle et juridique. La date limite pour utiliser les nouveaux taux de référence respectant le BMR est fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le Groupe La Banque Postale est concerné par cette réforme, certains de ses instruments financiers étant indexés sur un taux IBOR qui sera remplacé ou dont la méthode de calcul modifiée. A ce titre, le Groupe anticipe des impacts significatifs notamment opérationnels (stratégiques, IT), juridiques et comptables. Aussi, une organisation et une gouvernance projet ont été mises en place pour instruire opérationnellement les différents impacts de la mise en conformité avec le Règlement BMR et de la disparition de certains taux de référence (EONIA, LIBORs). Ce projet aborde, entre autres :

-La cartographie des positions concernées par les réformes des taux ;

- La mise à jour des contrats pour mise en conformité

avec les exigences de BMR et avec les nouvelles pratiques de place. Au 31 décembre 2019, aucune renégociation n'a eu lieu ;

- La remédiation des contrats existants pour inclusion ou amélioration des clauses de repli en cas de disparition d'un taux de référence à compter du 1er janvier 2022. Néanmoins, l'effort de remédiation peut être considéré comme faible pour le Groupe La Banque Postale. En effet, au 31 décembre 2019, la majorité des contrats rédigés par le Groupe inclut des clauses de repli en cas de disparition d'un taux de référence. De plus, le nombre des contrats indexés EONIA ou LIBOR dont l'échéance dépasse 2021, incluant des contrats cadre émis par des instances de place, est non significatif ;
- La rédaction de procédures pour être conforme au règlement BMR (Plans Ecrits Solides) ;
- La mise à jour des systèmes pour prise en charge des nouveaux taux de référence et de la transformation éventuelle de certains taux (LIBOR, EONIA) ;
- La gestion des risques suscités par la réforme, qu'ils soient légaux, opérationnels ou financiers ;
- Les communications externes et internes en lien avec la réforme des taux de référence.

En raison de leur forte exposition à des taux de référence, et tout en gardant une approche exhaustive sur le traitement des impacts pour l'ensemble du groupe, les divisions Direction des Entreprises et du Développement des Territoires et Banque de Financement et d'Investissement ont joué un rôle prépondérant dans le pilotage de ce projet. Chaque chantier s'est traduit, lorsque jugé nécessaire, par des actions concrètes et précises telles que la modification des conditions générales de certains contrats ou encore l'adaptation des systèmes pour prendre en charge un nouveau taux de référence dans la Zone Euro (l'€STR). Il est toutefois prévu que ce projet reste actif jusqu'à début 2022 en raison des différentes actions à mener à l'avenir, comme l'adaptation des contrats (amendement) et des systèmes (bascule des calculs vers de nouveaux taux) à la disparition potentielle (LIBOR) ou prévue (EONIA) de certains taux au début de 2022.

Conséquence de la réforme, les flux de trésorerie contractuels des instruments financiers indexés sur un taux de référence seront changés lors du passage à un taux de référence alternatif. Les taux de référence étant différents d'un marché à l'autre, le remplacement ne se fera pas en même temps et de la même manière. Pendant la période qui précède le remplacement, des incertitudes pourraient subsister au sujet de l'échéance et du montant des flux de trésorerie futurs tant que le taux de référence alternatif et la date de remplacement ne sont pas connus. Lorsque les instruments touchés par la réforme sont qualifiés soit d'instruments couverts soit d'instruments de couverture dans une relation de couverture selon IAS 39, ces incertitudes pourraient influencer sur la capacité du groupe La Banque Postale de satisfaire à certaines exigences d'appréciation prospective et rétrospective. Ce seul motif pourrait obliger Le Groupe à cesser l'utilisation de la comptabilité de couverture alors que les autres critères d'applicabilité sont satisfaits.

En date du 31 décembre 2019, le Groupe évalue le degré d'incertitudes auquel ses dérivés de couverture de FVH sont exposés. Le Groupe est exposé principalement aux taux EONIA et EURIBOR et dans une moindre mesure au taux LIBOR USD.

Euribor

En juillet 2019, l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) a accordé à l'European Money Markets Institute (EMMI) un agrément en tant qu'administrateur du taux de référence EURIBOR, apportant ainsi la confirmation que les exigences du BMR sont satisfaites. Ainsi, l'EURIBOR pourra encore être utilisé après le 1er janvier 2020 pour les contrats nouveaux et existants. Fin octobre 2019, suite à la nouvelle méthodologie de calcul de l'EURIBOR, celui-ci devient l'EURIBOR Hybride. Toute référence à l'EURIBOR se substituera de fait à la nouvelle référence. A ce titre, le Groupe n'envisage pas l'arrêt de l'existence de l'EURIBOR dans un avenir prévisible et le changement du risque couvert vers un nouveau taux de référence. C'est pourquoi le Groupe ne considère pas les couvertures de juste valeur dont le taux de référence est EURIBOR directement impactées par la réforme en date du 31 décembre 2019.

Eonia

A compter du 2 octobre 2019, l'EONIA est remplacé par l'€STR (*Euro Short Term Rate*) et déterminé à partir de celui-ci en lui ajoutant un spread de 8,5bps. Jusqu'au 1er janvier 2022, les deux taux coexistent. En date du 31 décembre 2019, le Groupe considère qu'il subsiste des incertitudes sur les dates de remplacement des taux dans les contrats ainsi que sur la modalité de passage (spread ou soulte, et méthode de calcul de la soulte).

Libor USD

Le LIBOR USD devrait être remplacé par le SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*) qui est publié depuis avril 2018. En date d'arrêté, la date d'expiration du LIBOR USD est incertaine. De plus, la modalité de passage n'est pas définie.

Nature de la couverture – Gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, le Groupe La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés. Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur – Fair Value Hedge :

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour

couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. La couverture est jugée efficace lorsque la variation de valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'instrument couvert de manière efficace, c'est-à-dire, lorsque le rapport des deux variations de valeur reste compris dans une fourchette de 80 à 125 %.

Couverture de trésorerie : Cash Flow Hedge et all-in-one Cash Flow Hedge :

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (forward), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (all-in-one) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « all-in-one »).

Macro-couverture :

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe. L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (bottom-layer approach). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le Groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Instruments de couverture

La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swaps de taux (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable), La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des options (contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), La Banque Postale a traité des Caps couvrant contre une hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé *strike*), moyennant le paiement – généralement immédiat – d'une prime.

S'agissant des swaps de change, La Banque Postale utilise les *cross currency swap* (swap de devise, payeur

du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le cross currency swap assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

34.3.3. Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

Sous-jacents

La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Elément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
	Swap receveur fixe	Couverture des flux de trésorerie (CFH : Cash Flow Hedge) ^(a)
Titres à taux fixe acheté	Swap payeur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un ("all-in-one CFH" : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisibles capés	Cap acheté	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Emission obligataire à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)

^(a) position éteinte fin 2018

Sous-jacents couverts à l'actif :

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts aux passifs:

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap :

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor : Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe EONIA. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture qui sera d'autant plus importante que le spread EONIA-EURIBOR va varier dans le temps. (l'inefficacité provenant des variations de juste valeur de la branche variable du swap, dès lors que ce taux n'est pas un taux quotidien (tel l'Eonia) mais un taux préfixé (tel l'Euribor)).

Les couvertures contre Eonia : Les couvertures contre EONIA sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EONIA pour les titres et pour les dérivés.

Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre EONIA avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre EONIA), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swap :

Les principes défini permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par «stratégie» de macro-couverture. Chaque stratégie de macro couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à sensibilité globale des titres ;
5. S'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et unwind des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixé des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par Le Groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par Le Groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture, et que le rapport des variations de valeur reste dans le range [80%-125%]. Pour évaluer si la couverture est hautement efficace, le Groupe suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture. Si le Groupe conclut que le rapport des variations est en-dehors du range [80%-125%] du fait de la réforme, la relation de couverture ne cesse pas mais l'inefficacité est comptabilisée en compte de résultat.

Test d'efficacité

Le Groupe la Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge :

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur Fair Value Hedge

Couverture d'un titre par un swap :

Concernant la micro couverture sur les swaps EURIBOR, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre EONIA sont 100% efficaces en micro couverture, la méthode consiste à créer un swap EONIA qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport

à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change.

Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le Groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie du sous-jacent de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap :

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swap (fonds de cuve / carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, le Groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019		
	Actif	Passif	Notionnel (1)
Instruments de taux d'intérêt	1 488	582	53 484
Swaps de taux d'intérêts	1 488	582	53 324
Options Caps-floors-collars-taux			160
Instruments de devises		9	137
Opérations fermes de change		9	137
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 488	591	53 622
Instruments de taux d'intérêt			
Instruments de devises			
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 488	591	53 622

(1) Les montants notionnels de dérivés de couverture qui entrent dans le champ d'application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » sont les suivants :

Notionnel des dérivés de couverture de FVH par échéance	2 ans	5 ans	> 5 ans
EONIA	6 766	22 336	10 699
LIBOR USD	73	1 092	190

Les montants notionnels de dérivés de couverture qui n'entrent pas (*) dans le champ d'application de l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » sont les suivants :

Notionnel des dérivés de couverture de FVH par échéance	2 ans	5 ans	> 5 ans
EURIBOR	1 746	5 233	1 674

(*) pas d'incertitude sur l'EURIBOR comme expliqué en 34.3.2 « Réforme des taux d'intérêt de référence » ci-dessus

Ces montants notionnels de dérivés de couverture sont ventilés selon les échéances suivantes :

- - 2 ans : durée entre la date d'arrêté et la date limite fixée au 31 décembre 2021 pour utiliser les nouveaux taux de référence respectant le BMR ;
- - 5 ans : durée entre la date du 1er janvier 2022 et la date du 31 décembre 2024. Lorsqu'un établissement bancaire contributeur au calcul d'un indice de référence d'importance critique a décidé de sortir de ce panel, il reste engagé pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, puis est reconduit d'année en année.

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018		
	Actif	Passif	Notionnel (1)
Instruments de taux d'intérêt	1 130	329	38 848
Swaps de taux d'intérêts	1 130	329	38 484
Options Caps-floors-collars-taux			364
Instruments de devises		18	346
Opérations fermes de change		18	346
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 130	348	39 194
Instruments de taux d'intérêt	29		1 476
Instruments de devises			
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	29		1 476
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 159	348	40 670

Opérations sur les instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	Au 31/12/2019			
	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	5 504	32 112	15 881	53 497
Swaps de taux d'intérêts	5 491	31 992	15 854	53 336
Option de taux caps-floors-collars	13	121	27	160
Instruments de devises	137			137
Opérations fermes de change	137			137
Autres instruments				
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	5 641	32 112	15 881	53 634
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments de devises				
Instruments de crédit				
Autres instruments				
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	5 641	32 112	15 881	53 634

(en millions d'euros)	Au 31/12/2018			
	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Instruments de taux d'intérêt	1 927	18 707	18 214	38 848
Swaps de taux d'intérêts	1 766	18 560	18 158	38 484
Option de taux caps-floors-collars	161	146	56	364
Instruments de devises	208	137		346
Opérations fermes de change	208	137		346
Autres instruments				
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	2 135	18 844	18 214	39 194
Instruments de taux d'intérêt	1 476			1 476
Instruments de devises				
Instruments de crédit				
Autres instruments				
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	1 476			1 476
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3 611	18 844	18 214	40 670

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2019			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	11 380	219		166
Change	147	1		(1)
Autres				
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 527	220		165
Taux d'intérêt	329	12		(5)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	329	12		(5)
PASSIF				
Taux d'intérêt	9 315	477		(239)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	9 315	477		(239)

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2018			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 804	54		173
Change	366	1		(1)
Autres				
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 170	55		173
Taux d'intérêt	284	7		(1)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	284	7		(1)
PASSIF				
Taux d'intérêt	7 236	238		(8)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	7 236	238		(8)

Macro-couverture de juste valeur	31/12/2019	31/12/2018
	Valeur comptable	Valeur comptable
(en millions d'euros)		
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres		
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	13 066	3 986
Total - ACTIF	13 066	3 986
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	11 870	16 535
Total- PASSIF	11 870	16 535
TOTAL		
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 936	20 521

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

31/12/2019			
Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	99	(100)	(1)
Change	9	(8)	1
TOTAL	108	(108)	(0)

31/12/2018			
Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(151)	149	(2)
Change	(24)	24	(0)
TOTAL	(174)	172	(2)

Couverture de flux de trésorerie

Éléments de couverture

31/12/2019			
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessées	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt			(29)
Change			
Autres			
TOTAL			(29)

31/12/2018			
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessées	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF			
Taux d'intérêt	(29)		(28)
Change			
Autres			
TOTAL	(29)		(28)

Résultat de la comptabilité de couverture de trésorerie

	31/12/2019		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	22	(34)	
Change			
Autres			
TOTAL	22	(34)	

	31/12/2018		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
(en millions d'euros)			
Taux d'intérêt	28	(174)	
Change			
Autres			
TOTAL	28	(174)	

34.3.4. Mesure du risque

La VaR

La VaR est un indicateur du risque de perte auquel La Banque Postale est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune information quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le « risque spécifique de taux » : le risque de spread de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*scaling factor*) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes. L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans ses livres.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques Groupe à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques Groupe procède à une analyse *ex post* (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

La valorisation en juste valeur

Au sein de La Banque Postale, le département risque de marché est également en charge de la valorisation indépendante des opérations de marché, des évaluations des agrégats de risque, ainsi que du premier niveau de contrôle des activités de marché.

Le département a la responsabilité de la mise en place de l'architecture de valorisation et de calcul des risques. Il assure des évaluations quotidiennes des risques et des résultats. Une mission primordiale de ce département est de s'assurer que les conditions de marché permettent la bonne valorisation des opérations.

Des calculs de risques quotidiens sont effectués. Les facteurs de risque définis (au sein des principales classes d'actifs que sont les taux, le spread de crédit, le change et les indices action) couvrent et évaluent le risque de décalage entre les opérations et leur couverture.

Le suivi systématique des *day-one profits* importants (calculés par le Middle Office) est un autre indicateur de qualité des processus de résultat et risque.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.), et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur

le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

34.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Le pilotage du risque de liquidité s'appuie sur :

- Un dispositif de guidelines et limites ;
- Un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de funding de la banque ;
- Un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité (et son équivalent de dépôt à la banque centrale).

Les instances de La Banque Postale (Conseil de surveillance) ont approuvé en avril 2019 l'ensemble du dispositif d'évaluation de la liquidité et de son adéquation.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 180 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) N°2015/61, ce qui permet d'élever son ratio de liquidité à court terme au-dessus de 135% et en moyenne autour de 150%
- un plan de financement prévisionnel régulièrement ajusté
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité, et elle a adopté des hypothèses très prudentes sur ces écoulements. Sont donc ainsi retenus pour les ressources, des majorants de la volatilité des encours et des minorants de leur duration en liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité ALM dans le respect des principes

et limites validés par le Comité de Pilotage des Risques Groupe. Cette responsabilité est en partie déléguée au COGOB et aux pôles de trésorerie et financement long terme de la salle des marchés pour le risque de liquidité tactique lié à la gestion de la trésorerie de La Banque Postale.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif de guidelines et limites
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de financement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale
- le maintien et le suivi des évolutions d'un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité ainsi que des montants remis à la facilité de dépôt de la banque centrale
- le dispositif du Plan de Financement d'Urgence (PFU), qui a pour buts principaux (cf. infra) :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elle soit idiosyncratique (spécifique à La Banque Postale) ou systémique
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement)
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise
- ainsi qu'un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Certaines entités du groupe sont également assujetties au niveau individuel.

Mesure du risque de liquidité

Suivi de la liquidité à court terme

Le suivi de la liquidité court terme s'appuie sur :

- Des ratios et reportings de liquidité réglementaire
- Le ratio de liquidité court-terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*)
- Le ratio relatif au financement stable NSFR (*Net Stable Funding Ratio*)

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de la banque à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique. En cible, le LCR doit être supérieur à 100 % limite respectée par La Banque Postale dont le LCR atteint le niveau de 153 % à fin décembre 2019.

Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours.

Le LCR fait également partie des contraintes à respecter dans le cadre des projections de liquidité dynamique.

Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

La concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs, sont évalués régulièrement et font l'objet de reportings réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR.

Net Stable Funding Ratio (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, ici, 1 an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus.

À ce jour, et dans le cadre des exercices réglementaires de liquidité réalisés pour la BCE, le ratio NSFR est supérieur à 120 %.

Le dispositif de pilotage s'appuie également sur :

- Un plan de financement, qui assure que la trajectoire budgétaire prévisionnelle s'accompagne d'un pilotage prévisionnel de la liquidité
- Dans le cadre de l'exécution du plan de financement, le LCR prévisionnel est évalué, et la banque s'assure d'un niveau adéquat sur la durée
- La concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs, sont évalués régulièrement et font l'objet de reportings réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises
- une évaluation de gap de liquidité, détaillée ci-dessous

Suivi de la liquidité à long terme

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du Groupe.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actif (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- encours non échancés (écoulement conventionnel)
- profil de liquidité des actifs cessibles
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité)

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées

conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la Direction des risques Groupe. Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage. Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le Plan de Financement d'Urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (Comité ALM, COGOB, Comité de Pilotage des Risques Groupe) de la gestion financière et exécutés opérationnellement par la Banque de financement et d'investissement.

Le Plan de Financement d'Urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour juger la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques
- des indicateurs idiosyncratiques

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le Plan de Financement d'Urgence prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre en cas de crise avérée qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer au management de La Banque Postale la surveillance accrue de son risque de liquidité. La présentation (en période normale) des indicateurs est réalisée chaque semaine au cours du Comité barème et refinancement et périodiquement au CPRG. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de la banque à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de la Banque à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Par deux fois, La Banque Postale a testé, avec succès, sa capacité à se financer pour un montant significatif sur une journée dans ses différentes devises.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponibles rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyennes des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres composant le coussin HQLA (High Quality Liquid Asset) constitué principalement de titres d'état, de covered bond, et de titres d'entreprises satisfaisant aux critères de liquidité prudentiels définis par la réglementation dans le cadre du calcul du LCR (Liquidity Coverage Ratio) pour lesquels la valorisation des titres est affectée d'une décote conforme à la réglementation prudentielle ;
- des autres titres mobilisables auprès de la BCE (principalement des titres bancaires) affectés de la décote BCE.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du Groupe par l'émission de *Covered Bond*, constitue également une source de liquidité importante (environ 10,3 milliards d'euros de collatéral potentiel au 31 décembre 2019, en plus des autres sources de financement habituellement utilisées par la banque).

Technique de réduction du risque

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (*Negotiable EUropean Commercial Paper*) et un programme d'ECP (*European Commercial Paper*) de 10 milliards d'euros, le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préféré et Tier 2
- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, LBP Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale SA
- un accès au refinancement par la BEI dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles
- un portefeuille de titres HQLA (High Quality Liquid Asset), principalement constitué d'obligations d'Etat, rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension
- un accès à la plateforme de mises en pension Brokertec
- un accès au marché interbancaire

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé via la Caisse de Financement Local (CAFFIL), auprès de qui elle effectue régulièrement des cessions de prêts originés à destination du Secteur Public Local.

Par ailleurs, La Banque Postale a participé pour la première fois depuis leur lancement par la BCE à une opération ciblée de refinancement de long terme (TLTRO III) au mois de décembre, soulignant sa contribution au stimulus de l'octroi de crédits à destinations des particuliers (hors crédit immobilier) et aux entreprises non financières.

34.5 Risque de taux

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de la banque affectées par les fluctuations des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux comprend la gestion de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVE) et la gestion de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI).

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est la Direction des risques financiers, département des risques de bilan (DRF-RB), qui est rattachée à la Direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi via des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la Valeur Économique aux taux d'intérêts ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux et liquidité est essentiellement mensuelle.

Mesure du risque

Le risque de taux est piloté de manière à optimiser la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de la banque sous contrainte du respect des limites fixées pour les indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Les risques de taux significatifs présents dans le *banking book* (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Eonia, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risque :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités)
- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.)
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références
- risques optionnels (contractuel ou comportemental)
- risques induits par les positions exposées au taux réel / à l'inflation

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles de gestion déléguée classées à la juste valeur par résultat ne rentrent pas

dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- encours non échancés (écoulement conventionnel)
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité)

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la Direction des Risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan (les swaps et les amortissements des soultes) par maturité.

NOTE 35 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
- 35.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 35.4 Instruments financiers de couverture
- 35.5 Reclassements d'actifs financiers
- 35.6 Compensation des instruments financiers

35.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2019			Hiérarchie de juste valeur ^(b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	113 626	118 690			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 635	70 644			
Portefeuille de titres	55 584	57 263	16 896	9 723	691
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	440	440		98	257
Créances clients et autres créances	4 014	4 014			
Autres actifs financiers courants	475	475		339	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 456	2 456	659	1 797	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	30 715	30 723			
Dettes envers la clientèle	190 546	190 547			
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	31 961	32 392	58	1 978	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	9 798	10 271		716	
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 404	5 404			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 28,2 millions d'euros (3 titres à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 73,3 millions d'euros (8 titres à revenu fixe qui ne répondent plus aux conditions de volume et de fréquence).

31/12/2018			Hiérarchie de juste valeur ^(b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	95 671	98 340			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87 352	87 362			
Portefeuille de titres	51 262	52 704	18 694	8 394	592
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	290	290		113	94
Créances clients et autres créances	4 156	4 156			
Autres actifs financiers courants	532	532	50	414	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 286	2 286	528	1 758	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	18 877	18 870			
Dettes envers la clientèle	185 802	185 811			
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	23 759	23 905		979	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	6 229	6 633		739	
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 432	5 432			

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	303		289	591
Gains et pertes enregistrés en résultat	22			22
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			17	17
Achats	35		53	88
Ventes	(1)		(0)	(1)
Remboursements	(26)			(26)
Autres mouvements			(0)	(0)
CLÔTURE	333		358	691

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

35.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

35.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

35.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 34.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.

Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...)

- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, etc.

- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, de FCPR ou de FCPI.

La valeur de marché des titres de participation non cotés est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois).
- La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (*via* l'option « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

35.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2019	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Déprécia- tion	Décompta- bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
(en millions d'euros)		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres			
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 970				322	2 292
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	165		237		126	528
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		111				111
Opérations de couverture	203	(0)	(12)			191
TOTAL	2 338	110	225		448	3 121
2018						
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 929					1 929
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	111		(419)		342	34
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		27				27
Opérations de couverture	188	(2)	(147)			39
TOTAL	2 228	25	(566)		342	2 029

35.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Voir note 28.

Activités bancaires

Voir note 34.3.

35.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le

portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. La valeur nette comptable et la juste valeur des titres reclassés au 1^{er} juillet 2008 restent non significatives au 31 décembre 2019.

35.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

35.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2019	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	111		111	39	73	(1)
Instruments financiers dérivés passifs	42		42	39	4	
2018	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	127		127	56	68	3
Instruments financiers dérivés passifs	56		56	56		

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des

dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

35.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2019	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	12 392		12 392	1 199	1 037		10 156
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	2 373		2 373	1 199	1 037		136
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	188 379	4 116	184 263	688	57	8 006	175 512
Dont prises en pension	12 874	4 116	8 758	688	57	8 006	7
Comptes de régularisation et autres actifs	3 314		3 314	1			3 313
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	1			4
Autres actifs non soumis à compensation	71 713		71 713				71 713
TOTAL ACTIF	275 799	4 116	271 683	1 888	1 094	8 006	260 694
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2 178		2 178	1 199	151		828
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 362		1 362	1 199	151		12
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	225 846	4 116	221 731	687	1 919	25 470	193 654
Dont mises en pension	32 208	4 116	28 092	687	1 919	25 470	16
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	35 991		35 991				35 991
TOTAL PASSIF	264 016	4 116	259 900	1 887	2 070	25 470	230 474
2018							
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 397		11 397	639	914		9 845
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 618		1 618	639	914		65
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	188 314	5 226	183 088	264		416	182 407
Dont prises en pension	5 907	5 226	681	264		416	0
Comptes de régularisation et autres actifs	2 981		2 981	3			2 978
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	3			2
Autres actifs non soumis à compensation	47 734		47 734				47 734
TOTAL ACTIF	250 427	5 226	245 200	906	914	416	242 965
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 157		1 157	639	216		302
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	878		878	639	216		23
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	209 915	5 226	204 688	264	36	18 237	186 151
Dont mises en pension	23 779	5 226	18 553	264	36	18 237	16
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	29 688		29 688				29 688
TOTAL PASSIF	240 759	5 226	235 533	902	252	18 237	216 141

NOTE 36 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- 36.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
 36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
 36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

36.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public**36.1.1 Relations avec l'État**

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

36.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

36.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Produits	657	606
Charges	(12)	
Créances	132	127
Dettes	223	288

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

36.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (5,3 millions d'euros en 2018). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'Administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2019 s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2018).

NOTE 37 ENTITES STRUCTUREES

- 37.1 Entités structurées consolidées
- 37.2 Entités structurées non consolidées

37.1 Entités structurées consolidées

En application des normes IFRS 10 et 11, et au regard des seuils de consolidation, le groupe La Banque Postale compte trois entités structurées consolidées : le FCT Elise 2012, LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 B.V et 2 B.V.

L'entité FCT Elise 2012 a fait son entrée dans le périmètre de consolidation en octobre 2012. Il s'agit d'un fonds français dont la dette est détenue à 95% par La Banque Postale et à 5% par le Crédit Foncier de France.

Ce fonds porte à son actif des prêts à taux zéro accordés à une clientèle de particuliers de La Banque Postale avant 2010 (date du lancement de la commercialisation du prêt à taux zéro dans le bilan de la Banque). Il représente au 31 décembre 2019 un total de 305 millions d'euros. Ce fonds est consolidé en intégration globale.

Deux fonds communs de créances néerlandais, LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 B.V et 2 B.V, sont entrés dans le périmètre de consolidation respectivement en octobre et novembre 2017. Il s'agit de fonds dont la dette est détenue à 100 % par La Banque Postale. Ces fonds portent à leurs actifs des crédits à l'habitat accordés à une clientèle de particuliers d'Aegon Hypotheken B.V et Rabobank.

Les crédits en portefeuille représentent au 31 décembre 2019 un encours net total de 2 058 et 1 844 millions d'euros respectivement. Ces fonds sont consolidés par intégration globale.

37.2 Entités structurées non consolidées

Au 31 décembre 2019, le Groupe a identifié les deux familles suivantes d'entités structurées non consolidées : titrisation et gestion d'actifs.

Entités structurées avec intérêts financiers

Au 31 décembre 2019, les seules opérations significatives avec les entités structurées avec intérêts financiers au sein du Groupe sont représentées par des passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 86 millions d'euros sur la Gestion d'actifs et 72 millions d'euros de parts détenues dans un fond de Titrisation. Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 80 millions d'euros et sont principalement composés de frais de gestion. Aucune perte significative n'a été enregistrée au 31 décembre 2019.

L'exposition maximale au risque de perte est la plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Concernant les fonds gérés par l'entité La Banque Postale Asset Management et étant donné la structuration des dérivés, la garantie ne s'exerce qu'en cas de défaut des fournisseurs de swaps de performance. Les contreparties sont des contreparties de marché et le risque de défaut peut être considéré comme faible.

Informations sur les entités structurées sans lien financier

Sont définis comme sponsor les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe principalement par La Banque Postale Asset Management.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 55 millions d'euros et sont principalement composés de frais de gestion.

NOTE **38** ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

- 38.1 Engagements des activités bancaires
- 38.2 Autres engagements donnés
- 38.3 Autres engagements reçus
- 38.4 Autres engagements
- 38.5 Passifs éventuels

38.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 723	1 576
en faveur de la clientèle	24 751	23 235
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	715	379
en faveur de la clientèle ^(a)	1 861	1 938
Engagements sur titres à livrer	10 721	3 213
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	10 890	1 967
reçus de la clientèle		1 620
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	37 464	33 998
reçus de la clientèle	5 749	4 639
Engagements sur titres à recevoir	400	461
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	18 311	11 708
Autres engagements reçus	1 372	2 417

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du Groupe.

(b) Dont engagements donnés (2130 millions d'euros) et reçus (539 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2019, 15 784 millions d'euros (10 869 millions d'euros en 2018) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2019 à 216 millions d'euros (contre 236 millions d'euros au 31 décembre 2018).

38.2 Autres engagements donnés**38.2.1** Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2019.

38.2.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- Cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.

- Cession des actions des franchises détenues. Ces options sont exerçables sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord. L'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 millions d'euros. Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

38.2.3 Engagements d'acquérir les participations dans les sociétés espagnoles Tipsa et Alas et de leurs filiales

Dans le cadre de la prise de participation dans les sociétés Tipsa et ALAS pour respectivement 28,1% et 48% en novembre 2019 (voir note 44), le Groupe s'est engagé à acquérir en 2021 le solde non encore détenu du capital de ces sociétés ainsi que les titres de Madripaq, filiale d'ALAS, et des sociétés Andalupaq Quotas et Central Messageros.

38.2.4 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

38.3 Autres engagements reçus

38.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2019 à 76 millions d'euros, dont 59 millions d'euros pour La Poste.

38.3.2 Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2019.

38.3.3 Promesses de vente d'immeubles

Le Groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2020 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2019 à 15 millions d'euros.

38.3.4 Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Epargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

Dans le cadre de l'opération mentionnée en note 1.2, cette promesse a été dénouée en janvier 2020. Les

titres correspondant sont donc à nouveau détenus directement par le Groupe.

38.3.5 Garanties de passif

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions d'entreprises, le Groupe a reçu des vendeurs des garanties de passif dont les montants ne peuvent être évalués avec précision, dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement et/ou de maximum.

38.3.6 Clauses de non-concurrence

Dans le cadre de l'acquisition de diverses franchises Seul en Espagne et au Portugal, les vendeurs ont accordé des clauses de non-concurrence, dont la violation donnerait lieu au versement d'indemnités pour un montant total cumulé de 8,5 millions d'euros.

38.4 Autres engagements

38.4.1 Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE), Le Groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était initialement fixée au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

38.4.2 Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

38.5 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 39 BILAN DES ACTIVITES BANCAIRES

39.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
39.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

39.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, Banques centrales	22 412	2 007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 763	10 441
Instruments dérivés de couverture	1 488	1 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 059	15 996
Titres au coût amorti	28 068	23 582
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	70 635	87 352
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	113 626	95 671
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	207	82
Actifs d'impôts courants	240	242
Compte de régularisation et actif divers	3 200	3 169
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 585	3 260
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	1 411	1 195
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	143	143
Elimination titres	(4 852)	(4 052)
TOTAL	265 985	240 246

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 445	631
Instruments dérivés de couverture	591	348
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	30 715	18 877
Dettes envers la clientèle	190 546	185 802
Dettes représentées par un titre	23 739	16 934
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	839	743
Passifs d'impôts courants	148	116
Comptes de régularisation et passifs divers	5 148	4 982
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 552	2 480
Provisions	337	469
Dettes subordonnées	3 097	3 080
Intérêts minoritaires	816	113
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 867	5 241
Réserves consolidées et autres	5 073	4 515
Résultat part du Groupe	794	726
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	145	432
TOTAL	265 985	240 246

39.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, banques centrales	22 412		22 412
Portefeuille de titres	11 490	43 886	55 376
Créances sur les établissements de crédit	53 814	16 821	70 635
Prêts et créances sur la clientèle	24 087	89 539	113 626
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	1	206	207
Éléments de passif par durée restant à courir			
Autres passifs financiers	68	1 968	2 036
Dettes envers les établissements de crédit	17 824	12 891	30 715
Dettes envers la clientèle	190 428	118	190 546
Dettes représentées par un titre	12 087	11 652	23 739
Dettes subordonnées	796	2 301	3 097
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	0	838	839

NOTE 40 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

- 40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 40.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 40.7 Remboursements d'emprunts
- 40.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

40.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	NOTE	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		835	837
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		(280)	(277)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		2	3
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(12)	(161)
Variations nettes des provisions		(366)	(163)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	40.2	1 624	1 080
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(1)	(57)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 803	1 261
Coût de l'endettement financier net ^(a)		213	157
Charge d'impôt (yc impôts différés)		134	161
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		2 150	1 579

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur

40.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2019	2018
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 591	1 009
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(4)	4
Dépréciations d'écart d'acquisition	36	67
TOTAL	1 624	1 080

40.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2019	2018
Variations des stocks et encours	(10)	(9)
Variations des créances d'exploitation	(162)	(248)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	47	(141)
TOTAL	(125)	(397)

40.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

(en millions d'euros)	2019	2018
Variations du Portefeuille de titres des activités bancaires	(4 250)	86
Variations des Prêts et créances des activités bancaires	(17 956)	(11 399)
Variations des Créances sur les établissements de crédit des activités bancaires	1 323	1 709
Variations des Autres actifs financiers courants des activités bancaires	(2)	(119)
Variations des Dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires	11 943	4 193
Variations des opérations avec la clientèle des activités bancaires	4 744	3 246
Variations des autres passifs financiers des activités bancaires	8 337	5 373
Variations des comptes de régularisation des activités bancaires	355	847
TOTAL	4 494	3 937

40.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2019	2018
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(503)	(519)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(965)	(998)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(33)	25
TOTAL	(1 501)	(1 493)

40.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2019	2018
Emprunts obligataires	1 700	500
Emprunts auprès des établissements de crédit		10
Billets de trésorerie	1 276	380
Autres emprunts et dettes assimilées	5	1
TOTAL	2 981	890

40.7 Remboursements d'emprunts

(en millions d'euros)	2019	2018
Emprunts obligataires	(800)	(500)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(17)	(20)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(1 126)	(381)
Emprunts sur location-financement	(0)	(19)
Autres emprunts et dettes assimilées	(3)	(2)
TOTAL	(1 948)	(924)

40.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2019	2018
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	10	3
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(3)	(32)
Autres	30	(37)
TOTAL	38	(67)

40.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2019	2018
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		2 007	3 325
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)		15 767	10 318
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(1 279)	(724)
Ouverture		16 495	12 920
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	24.2	22 412	2 007
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)	21.2	372	15 767
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	31.1	(1 178)	(1 279)
Clôture		21 607	16 495
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		5 111	3 575
dont incidence des variations de périmètre			
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		5 111	3 575

NOTE 41 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2019

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	12%	0,7	22%
filiales intégrées globalement	4,1	73%	1,9	61%
	4,8	86%	2,6	83%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,4	7%	0,2	6%
filiales intégrées globalement	0,4	7%	0,3	9%
	0,8	14%	0,4	14%
Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement	0,0	0%	0,1	2%
TOTAL	5,6	100%	3,1	100%

2018

	2018			
(en millions d'euros HT)	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	13%	0,7	22%
filiales intégrées globalement	4,0	76%	2,1	64%
	4,7	88%	2,8	86%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,3	6%	0,2	6%
filiales intégrées globalement	0,3	6%	0,2	7%
	0,6	12%	0,4	13%
TOTAL	5,3	100%	3,3	100%

Les services fournis par le cabinet PwC sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations techniques.

Les services fournis par le cabinet KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes

EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 42 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Néant.

NOTE 43 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
SOCIETES	PAYS	2018	2019	2018	2019	2018	2019
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
9 rue du Colonel Pierre Avia							
75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
ADIMMO	France	52,63	52,54	99,90	99,90	IG	IG
ADIR ASSISTANCE	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
AGEVIE	France	52,68		100,00		IG	
AIR A DOMICILE	France	52,68		100,00		IG	
ALISEO	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Benelux B.V.	Pays Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Honk Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suede	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB, branch Denmark	Danemark	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Norway A/S	Norvege	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Opérations (SCL)	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Opérations Verwaltung GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press EDS AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
ASTEN Est	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
ASTEN Santé	France	52,68	52,60	52,68	52,60	IG	IG
AXEO Developpement	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Pro Services	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Services	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
AXEO Partenariats Pro Services (P.P.S) (ex AXEO Travaux)	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
Bien être Assistance	France	24,90	24,90	24,90	24,90	MEE	MEE
BlueSom	France	50,05	52,06	95,00	99,00	IG	IG
BTB Mailflight	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
BTB Mailflight Holding	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	40,01	40,01	40,01	40,01	MEE	MEE
Cabestan	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cassiop	France	70,01	100,00	70,01	100,00	IG	IG
Coordination Axexo	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DDS	France	52,68		100,00		IG	
DMC Santé	France		52,60		100,00		IG
Diadom Care	France	100,00		100,00		IG	
Diadom SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
EAP France	France	24,90	24,90	24,90	24,90	MEE	MEE
Edenext	France		75,10		75,10		IG
Economie d'Energie	France		75,10		100,00		IG
ETHIC Santé	France		100,00		100,00		IG
Eurobussula LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière Axexo	France	51,00	76,00	51,00	76,00	IG	IG
Fluow	France		51,00		51,00		IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Globegistics Inc.	Etats Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
H2AD	France	50,91	50,82	96,64	96,64	IG	IG
Help Confort	France	48,45	72,20	95,00	95,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
Hit Mail Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France		100,00		100,00		IG
Inbox Marketing	Roumanie	98,40	99,97	98,40	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	75,77	75,77	75,77	75,77	IG	IG
Innovagency Resources	Portugal	75,77	75,77	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	90,00	95,00	90,00	95,00	IG	IG
Isoskèle (ex Mediapost Publicité)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste IMS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Nouveaux services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Silver	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Silver 2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching SAS	France	81,67	81,67	81,67	81,67	IG	IG
Mediapost Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Médiapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Mil Services	France	51,00		100,00		IG	
MobiGreen	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
Mobile Marketing	Roumanie	90,00	95,00	90,00	95,00	IG	IG
Morin Développement	France	100,00		100,00		IG	
Morin Logistic	France	100,00		100,00		IG	
Morin Logistic Sud	France	100,00		100,00		IG	
MSCM2	France	50,91	50,82	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
North America Direct, Inc.	Etats Unis	30,06	30,06	100,00	100,00	IG	IG
Nouvéal	France		26,44		26,44		MEE
Nouvelle Attitude SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Organisme Formation Services	France	51,00	76,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium	France	100,00		100,00		IG	
Orium GmbH	Allemagne	100,00		100,00		IG	
Paramédical de la Plaine	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Proximy	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
S2A Oxygène	France	47,25	52,59	89,69	100,00	IG	IG
S2A Santé	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
Sadimmo	France	47,41	47,33	90,00	90,00	IG	IG
Sadir Assistance	France	52,68	52,60	100,00	100,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Datamark Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEFINAD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SPI UK	Grande Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
STP SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct (Singapore) PTE Ltd	Singapour	30,06	30,06	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	30,06	30,06	50,10	50,10	IG	IG
US Direct eCommerce AUS Pty Ltd	Australie		30,06		100,00		IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	30,06	30,06	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	30,06	30,06	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce UK	Grande Bretagne		30,06		100,00		IG
Vertical Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ViaPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Ascq	France	100,00		100,00		IG	
Viapost Dourges	France	100,00		100,00		IG	
Viapost Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Wndirect Ltd	Grande Bretagne	100,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande Bretagne	100,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Albatross Logistics Ltd	Grande-Bretagne	71,92		100,00		IG	
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A.L.P SAS	France	100,00		100,00		IG	
Armadillo Holding GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Forwarding International Co Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair International Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biologic SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bramosa Transportes, S.A.	Espagne		100,00		100,00		IG
Buy Online GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Calédonie Express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Castlegate 555 Ltd	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost Food	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Chronopost International Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Niger	Niger	50,00		50,00		IG	
Chronopost International Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Chronopost (Mauritius) Ltd (ex DPD Laser Mauritius Ltd)	Ile Maurice	62,25	69,00	75,00	75,00	IG	IG
Cuenca Pack, S.A.	Espagne		100,00		100,00		IG
Delifresh IDF	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC (ex DPD Belarus)	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Czech Republic	République Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH & Co.	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungaria kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
DPD Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP (ex GP Caspian)	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft (ex E-Radius Informatikai Szolgáltató LLC)	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovakia Sro	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Strefa Paczki	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	77,90	86,80	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	77,90	86,80	77,90	86,80	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	77,90	87,41	77,90	87,41	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Dynamic Parcel Distribution Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eatingdesk	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Freshlog SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Espana, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Urban Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gourmet delivery, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	37,50	37,50	37,50	37,50	MEE	MEE
Iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda	Brésil	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
KDAG Holdings Ltd	Grande-Bretagne	71,92	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Keyopstech Ivoire SARL	Cote d'Ivoire	90,25	95,00	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech Sénégal SARL	Sénégal	95,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
KOT Ivoire SAS	France	90,25	95,00	95,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	34,65	34,65	34,65	34,65	MEE	MEE
L'espace Pro SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LWW South Africa	Afrique du Sud	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ninja Logistics Pte. Ltd	Singapour	32,27	32,60	32,27	32,60	MEE	MEE
Packcity France	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Packcity GeoPost	France	50,50	50,50	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ParcelLock GmbH	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Paquetes Logrono, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PickPoint (Russia) LLC	Russie	29,06	29,06	29,06	29,06	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	29,06	29,06	29,06	29,06	MEE	MEE
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Logistics (ex Pickup Store)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon	France	46,76	46,76	46,76	46,76	MEE	MEE
Resto-in	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Resto-in Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXA Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Segui 2000, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Espana Operaciones, S.A.	Espagne	93,68	94,32	100,00	100,00	IG	IG
Seur GeoPost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos, S.L.	Espagne	93,68	94,32	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logistica S.A	Espagne	93,68	94,32	100,00	100,00	IG	IG
Seur Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	93,68	94,32	93,68	94,32	IG	IG
Signet International Holding Ltd	Grande-Bretagne	71,92	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Signet International Ltd	Grande-Bretagne	71,92	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	93,68	94,32	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	24,81	24,81	24,81	24,81	MEE	MEE
SPSR Express (Russia) LLC	Russie	77,90	86,80	100,00	100,00	IG	IG
SRT France Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT France SAS (ex Stuart)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SRT Group (Stuart) (ex Groupe SRT)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2018	2019	2018		2018	
Stuart Delivery LTD	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD eLogistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express Services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tigers (China) Co. Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers (USA) Global Logistics Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers AG	Suisse	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Deliver (Aust) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers eShop (HK) Limited	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Eshop (Malaysia)	Malaisie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Express Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Global Logistics Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers HK Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Indo China Logistics co. Limited	Birmanie	50,34	50,34	70,00	70,00	IG	IG
Tigers Intern. Logistics BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Intern. Transport BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers International Solutions Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Logistics Group Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	65,87	65,87	IG	IG
Tigers Malaysia	Malaisie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers (Philippines) Global Logistics	Philippines		39,58		55,05		IG
Tigers Shared Services	Afrique du Sud	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Trading Company Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers UK Holding Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Worldwide Logistics Ltd	Inde	53,76	53,76	74,75	74,75	IG	IG
Tiramizoo GmbH	Allemagne	17,39		17,39		MEE	
Trans-Imperial, S.L.	Espagne		100,00		100,00		IG
Vasquez Rivas	Espagne		100,00		100,00		IG
Via Aquitana, S.A	Espagne	100,00		100,00		IG	
Wako Air Express Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WDM (WA) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WLG (Australia) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WLG Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Yurtiçi Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
SECTEUR LA BANQUE POSTALE							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEW	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
BPE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances	France	20,15	20,15	36,25	36,25	MEE	MEE
Easybourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Financement	France	65,00	100,00	65,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring (ex LBP Crédit aux entreprises)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	99,94	100,00	99,94	100,00	IG	IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sofiap	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP
Tocqueville Finance	France	69,75	69,86	99,89	99,89	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	69,82	69,92	97,70	99,89	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
SECTEUR NUMÉRIQUE							
Adverline	France	100,00	100,00	99,88	99,88	IG	IG
Ametix	France	70,00		100,00		IG	
Ametix Group	France	70,03	100,00	70,03	100,00	IG	IG
Applicam Participations	France	100,00		100,00		IG	
Arkhineo	France		100,00		100,00		IG
Brains	France		100,00		100,00		IG
Bretagne Routage	France	100,00	100,00	100,00	100,00		IG
CER Docapost BPO SAS	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CGLIB	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Doc@post	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost E-Santé	France		100,00		100,00		IG
Docapost Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Localéo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Going To Digital	France	70,00		100,00		IG	
Holding B-NUM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France		80,00		80,00		IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maison	France	100,00		100,00		IG	
Marketshot	France		88,99		88,99		IG
Media Prisme SAS	France	82,05	82,05	82,05	82,05	IG	IG
Mix Commerce	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	70,03	70,03	70,03	70,03	IG	IG
PROBAYES	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SBP Informatique	France	70,00		100,00		IG	
Sefas	France	100,00	100,00	100,00	99,99	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès S.A.	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sérès Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Société	France	100,00		100,00		IG	
Sofadev Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
TZIS Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SECTEUR RÉSEAU LA POSTE							
LP Télécom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
SOCIETES	PAYS	2018	2019	2018	2019	2018	2019
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Arkadea Lyon Girondins	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Arkadea SAS	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France		46,00		46,00		MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Poste Immo Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies Renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS Starway	France	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
SAS Starway Partners	France	79,97	79,97	79,97	79,97	IG	IG
SC PYXIS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV PI Marseille Colbert	France	100,00		100,00		IG	
SCI 44 Vaugirard	France	100,00		100,00		IG	
SCI Activités Annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Crepet	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg	France		100,00		100,00		IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	47,50	48,33	47,50	48,33	MEE	MEE
Sobre GLP	France	74,28	74,28	51,00	51,00	IG	IG
Société SCCV rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 Spicav	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 44	France		46,00		46,00		MEE
NON AFFECTÉ							
Sofrépost	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP : Intégration proportionnelle

NOTE 44 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2019		31/12/2018
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Alas Courier S.L. ^(b)	Espagne	48%	16 000	
Transporte Integral de Paqueteria S.A. (TIPSA) ^(b)	Espagne	28%	9 157	
Packlink Shipping, S.L.	Espagne	10%	8 000	8 000
BONIAL International GmbH	Espagne	44%	4 496	
Transciudad Real. S.L. ^(b)	Espagne	100%	3 651	
Logalty Servicios	Espagne	11%	1 768	1 768
Bosta Inc.	Etats-Unis	20%	1 285	
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926	926
Citibox Smart Services, S.L., (ex City Box Services, S.L.)	Espagne	3%	750	750
Sérès Colombie	Colombie	100%	642	642
Sérès Argentine	Argentine	90%	581	304
Sérès Mexique	Mexique	100%	553	553
Mediapost Vietnam	Vietnam	36%	311	311
Sérès Equateur	Equateur	100%	216	216
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100%	100	
Metrica	Bulgarie	60%	98	102
Management GmbH (ex DPD Deutscher Paket Dienst Management)	Allemagne	100%	77	77
ON5 UK	Grande Bretagne	100%	64	
CargoNetwork Gm	Allemagne	100%	40	40
CIDES	Espagne	10%	25	25
Kombiverkehr Deutsche Gesellschaft	Allemagne	ns	16	16
Applicam Tunisie	Tunisie	95%	10	10
Divers	Portugal	ns	10	8
Bancaja	Espagne	ns	9	9
Insercion Personal Discapacitados S.L. (ex IDP)	Espagne	10%	6	6
Divers	Espagne	100%	4	4
ON5 Company Ltd	Grande Bretagne	100%	1	
Divers	Allemagne	ns	1	1
Iglu Air Cargo	Allemagne	4%		11
Promarsa Portugal	Portugal	ns		
ON5 SRL	Italie	100%		
ON5 Company Spain S.L.	Espagne	100%		
Guangzhou DPD Co ^(a)	Chine	100%		
Interattica ^(a)	Grèce	100%		
MPIE Limited	Grande Bretagne	100%		
DPD Service GmbH ^(c)	Allemagne			30
Guardrisk Insurance	Afrique du sud			173
Trans-Imperial S.L. (ex Seur Toledo) ^(c)	Espagne			9 198
Segui 2000, S.A. (ex San Sebastian) ^(c)	Espagne			6 021
Bramosa Transportes, S.A. (ex Seur Granada) ^(c)	Espagne			3 196
Cuenca Pack, S.A. ^(c)	Espagne			2 682
Vasquez Rivas (ex Ponferrada) ^(c)	Espagne			1 287
LBP AM European Debt Fund	Luxembourg			31
TOTAL			49 797	37 397

(a) Sociétés en cours de liquidation

(b) Sociétés acquises en 2019 et qui seront consolidées en 2020

(c) Sociétés consolidées en 2019.